

relations

décembre 1987 2,50 \$ no 536

L'ENVIRONNEMENT

Dès que les masques et les citrouilles de l'Halloween ont quitté les vitrines, commence la Saison des Fêtes. Et c'est alors le centre commercial qui devient vraiment le forum, la place publique et même le Temple de notre société. Divinité familière et providentielle, le Père Noël y préside, entouré de sa cour, un paradis de sucre d'orge et de papier d'argent où, pour quelques heures, les cantiques et le folklore seront parvenus à déloger la « dance music ».

De « party de bureau » en « repas de famille », on n'échappe pas à l'« esprit des Fêtes ». Et c'est tant mieux, car cette célébration collective de la lumière et du sapin répond bien à nos angoisses et à nos espérances nordiques : que revienne le soleil et, en attendant sa chaleur, que l'amitié, l'amour et la générosité nous réchauffent ! Après tout, les cadeaux et les vœux et les visites et la boustifaille ne sont que des façons parfois bien maladroites (maladroites jusqu'au gaspillage et au scandale) de se dire qu'on a besoin les uns des autres et qu'on n'en est pas malheureux.

Quand nous nous rappelons tout à coup nos vieilles coutumes religieuses ou nos convictions chrétiennes, cette fête païenne nous répugne. Mais sommes-nous si loin de l'Enfant-Jésus ? De l'Absolu devenu l'un de nous, du mystère investi, risqué dans une vie de quelques années comme la nôtre ? Pour les croyants, Jésus Christ est le Soleil victorieux, l'arbre de vie, l'Amour vainqueur des préjugés, de la solitude et du désespoir.

Et si la messe de minuit est toujours l'un des vrais grands sacrements de notre société sécularisée, n'est-ce pas pour nous rappeler sa présence à Lui, aujourd'hui, à nos côtés. Peut-être pas d'abord au centre d'achats, cependant. Ni à la crèche. Mais là où Il s'est annoncé : chez ceux et celles qui ont faim d'affection, de justice, de pain... et qui nous seront confiés.

Albert Beaudry

relations

revue du mois publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité d'un groupe de membres de la Compagnie de Jésus.

DIRECTEUR
Albert Beaudry

RÉDACTRICE EN CHEF
Gisèle Turcot

SECRÉTAIRE À LA RÉDACTION
Fernand Jutras

COMITÉ DE RÉDACTION
Gregory Baum, André
Beauchamp, Julien Harvey,

Roger Marcotte, François
Morissette, Guy Paiement,
Francine Tardif.

COLLABORATEURS
Michel Beaudin, Renaud Ber-
nardin, Ginette Boyer, Ri-
chard Dubois, Yves Lever,
Annine Parent-Fortin, Jean
Picher, Jacques Racine,
Jean-Pierre Richard, Maryse
Robert, Jean-Paul Rouleau,
Henri Sader.

BUREAUX
8100, boul. St-Laurent
Montréal H2P 2L9
tél.: (514) 387-2541

ABONNEMENTS
Hélène Desmarais

10 numéros (un an): 16,00 \$
(à l'étranger: 20,00 \$)

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Points de repères* et dans le *Canadian Periodical Index*, publication de l'Association canadienne des bibliothèques. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes de *Relations* en s'adressant à *University Microfilm*, Ann Arbor Michigan 48106, USA.

Courrier de la deuxième classe.

Enregistrement no 0143.

face à l'actualité

René Lévesque □ Le Synode et les
laïques □ La maternité en laboratoire □
Ronald Reagan et le déclin □ La paix
en Amérique centrale.

DIFFICILE RETOUR DES HÉROS

en pleine foule, le soir du 24 juin 1969, sur la rue Ste-Catherine et devant les caméras de la télévision, le char allégorique portant notre patron national saint Jean Baptiste était renversé et le choc décapitait la statue dont la tête, une fois de plus, roulait sur le sol. C'était bien la fin des héros.

Et pourtant, l'événement ne créa pas de stupeur. Car c'était là un résultat plus qu'un commencement. C'était une des conséquences inévitables de la Révolution tranquille, commencée en 1960 par l'équipe libérale Lesage. Elle avait mis en marche un tel changement de cap dans les domaines vitaux de l'éducation, de la culture, de l'économie, que les anciens héros, saint Jean Baptiste compris, ne pouvaient plus tenir et devaient être déboulonnés. Les racines les plus profondes devenaient des ancrages à quitter, des amarres à larguer. Et donc plus de héros.

Maurice Duplessis, mort en septembre 1959, avait eu tout de suite une statue, mais on avait dû la cacher dans un entrepôt. Lionel Groulx, mort en mai 1967, était demeuré sans célébration. Tout comme André Laurendeau, mort en 1968. Pendant cette époque, même les béatifications, cette glorification un peu spéciale des héros, cessent. Le Frère André, héros authentique des Montréalais, mort en 1937, ne sera déclaré héros par l'Église qu'en 1982. Les éducateurs et même des historiens descendent de leur socle des anciens héros parmi les plus solides : Dollard des Ormeaux, Madeleine de Verchères... Ce qui ne facilite pas l'enseignement de

l'histoire nationale, qui vit de célébration des héros.

René Lévesque était bien présent à toute cette époque, où il a été le communicateur admiré, le collègue courageux de Gérin-Lajoie dans la réforme de l'éducation, et le génie de l'Hydro. Mais, vivant, il n'est pas devenu un héros. Pourquoi cela ?

La meilleure explication me semble être que le Héros est une catégorie d'humanité très rare, dans laquelle nous pouvons projeter nos rêves, trouver des modèles à qui nous identifier, pour mieux motiver notre croissance et orienter notre action. À première vue, cela peut sembler un processus assez naïf, une forme d'aliénation plutôt primitive, que les médias modernes sont venus accentuer. D'autant plus que leur force de persuasion collective permet de passer pour un héros alors qu'on n'est qu'une vedette, un tyran, un casse-cou ou un matamore.

Mais la société ne se passe pas de héros, sauf pendant de courtes périodes de changement profond de valeurs. Dans ces virages, la société ne tolère plus un héros dévalorisé : elle le détruit. C'est qu'il ne représente plus les valeurs qui la font vivre. C'est qu'il est passé de la situation de héros à celle d'idole, pétrifiée, morte. D'où l'iconoclasme. Celui de l'Église au VIII^e siècle, celui de la Révolution française au XVIII^e. Et celui de la Révolution tranquille.

Cependant, la société privée de ses héros ne vit plus en paix. Elle attend. Et lorsqu'elle retrouve dans un de ses membres les traits authentiques du héros, qui incarne ses

nouvelles valeurs, elle recommence l'héroïsation avec le même enthousiasme que dans le passé. Plusieurs philosophes (Scheler, Hartmann, Bergson, Hegel) ont défini ces traits.

Trois sont essentiels. La noblesse, d'abord. Un héros est celui qui sait faire face, qui regarde sans peur l'histoire de son temps, les défis inéluctables. En deuxième lieu, la générosité passionnée. Un héros doit l'être pour les autres, et parce qu'il vit de sympathie et d'amour. Enfin, il doit aller du côté de la vie plus forte, plus libre. Y aller par une action créatrice spontanée. Un héros ne calcule pas, n'est pas un homme de la technique ni de la répétition ; il peut vivre la souffrance, ce qui en fait un héros tragique, mais même alors il agit dans la simplicité.

Lorsque ces trois traits se retrouvent dans la même personne, une société sait reconnaître de façon infaillible celui qui l'inspire et la sauve. Ce que ne peut faire l'idole. Et le héros devient père de la cité.

C'est dans cette perspective du retour de la possibilité du héros que je lis l'expérience nationale de la mort de René Lévesque. Avec en plus un quatrième trait, qui me semble bien québécois. C'est cette coloration de sa personne et de son action qui relève plutôt de l'« anti-héros », la timidité, la petite taille, les attitudes effacées, la communication proche et facile, l'éternelle cigarette. Et, il faut bien le dire, l'image du perdant. Du perdant qui est en même temps un vainqueur.

La mort de René Lévesque a accompli la métamorphose. De nouveau les héros sont possibles au Québec. Reste tout de même une inquiétude : est-ce la métamorphose vers le héros ou aussi vers l'idole ? Est-ce le vrai René, non seulement adoré mais imitable, que les Québécois ont pleuré et chanté au début de novembre ? Si oui, il peut entrer dans notre histoire et inspirer le Québec de demain. Sinon, il deviendra bientôt une légende et dans quelques années on décapitera sa statue. Ce qui serait dommage. ■

Julien Harvey

UN RENDEZ-VOUS HISTORIQUE ?

au terme du récent synode, le pape Jean-Paul fit remettre à chacun et chacune des membres et des invités une belle édition de la Bible. « Oh my God », de s'exclamer une *auditrice* africaine, une laïque probablement, « the damned thing is in Latin ! »

Je propose très humblement qu'on inscrive ces mots au fronton de la Salle du Synode pour que tous ceux qui, au cours des siècles à venir, seront appelés à participer à cette auguste assemblée soient avertis de sa pompeuse gravité et de son rituel compassé.

Qui aurait pu inventer un geste qui symbolise mieux l'infranchissable démarcation culturelle (car, théologiquement, nous sommes tous baptisés, n'est-ce pas ?) entre clercs et laïques ? Mais le sens pastoral du secrétariat du synode n'a d'égaux que son efficacité bureaucratique, son obsession pour le secret et sa vénération pour un latin décadent.

Et pourtant, la septième Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques (tel est le titre officiel de l'événement) était un rendez-vous historique. C'était la première fois, depuis la création de cette institution par Paul VI en 1965, qu'un aussi grand nombre de laïques (une soixantaine) étaient admis à l'assemblée plénière et dans les cercles de discussion ; c'était la première fois qu'autant de non-prêtres pouvaient s'adresser officiellement à cette assemblée épiscopale ; c'était la première fois que la vie, les attentes et la mission du chrétien et de la chrétienne ordinaires se trouvaient au centre des délibérations du conseil du pape.

Le cardinal Danneels, archevêque de Malines-Bruxelles, a confié à Johanne Ménard, de Radio-Canada (« Second Regard », le 8 novembre), que la rencontre avait perdu de son intérêt à mesure que s'écoulaient les jours et les étapes prévues. Le premier tour de table (dix jours) avait au moins permis une sorte de radioscopie de l'Église universelle, de sa diversité et de sa vitalité.

Mais, ajoutait-il, déjà la discussion en cercles linguistiques (sur un questionnaire que vous pourrez retrouver dans le *National Catholic Reporter* du 23 octobre) était moins sti-

mulante. Et à propos du Message au peuple de Dieu et des cinquante-quatre propositions secrètes votées par l'assemblée et remises au pape, il ne cachait pas sa déception. Or le cardinal Danneels n'est pas précisément une tête chaude, un marginal : il était le secrétaire du synode de 1985 et il a été élu au conseil du secrétariat général du synode pour les trois prochaines années...

Autre signal d'alarme, comme en 1980, le cardinal Hume a raconté à ses pairs un rêve qu'il aurait fait : « J'avais quelques problèmes dans mon diocèse et j'ai décidé d'appeler le Nonce. C'est son mari qui m'a répondu : elle était allée à la paroisse suivre un cours pour faire la lecture à la messe. Mon rêve devenait un cauchemar : qu'une femme ait le droit de jouer un rôle aussi important dans l'Église ! En me réveillant, j'ai réalisé que mon pays avait pour chef d'État une femme et que notre gouvernement est dirigé depuis plusieurs années par une autre femme, très féminine et très forte, qui fait de l'excellent travail... »

De modestes applaudissements devaient saluer cette prophétie. Moins modestes pourtant que les quelques lignes consacrées aux femmes dans le Message :

« Le peuple de Dieu est formé de baptisés qui ont une égale dignité et une mission commune quoique selon des modalités et des tâches diverses. Le péché a voilé la perfection du plan de Dieu. Nous désapprouvons les discriminations qui en découlent et qui continuent à exister sous diverses formes. Nous nous réjouissons de ce qu'aient été reconnus les droits légitimes qui permettent à la femme d'accomplir sa mission dans l'Église et dans le monde. »

On comprend que la délégation canadienne, à son retour de Rome, n'ait pas hésité à manifester publiquement sa déception. Le problème avec les rendez-vous historiques, c'est qu'on peut aussi les manquer. ■

Albert Beaudry

NAÎTRE D'UNE FEMME

Nâître d'une femme et mourir. Jusqu'à maintenant, tous les humains, à travers le temps et les civilisations, ont partagé ces deux certitudes ; seuls les dieux pouvaient échapper à ce cycle fondamental.

Jusqu'à maintenant... Demain, peut-être certains humains naîtront-ils de la science. Peut-être aussi connaîtront-ils une forme d'éternité à travers la conservation de leur bagage génétique individuel.

Scientifiquement accessible, ce bouleversement des bases de la condition humaine est-il socialement souhaitable ? Est-il, au nom de la liberté des chercheurs, inévitable ? Ces questions, des hommes et des femmes ne cessent de les poser depuis l'arrivée des nouvelles techniques de reproduction humaine (NTRH) dans les hôpitaux et les centres de recherche.

Cependant, si certains hommes – philosophes, théologiens, chercheurs – participent activement aux débats en cours, ce sont des femmes et des mouvements de femmes que l'on retrouve à la ligne de feu de ces questionnements¹. En encourageant une forte participation publique aux décisions relatives au développement des NTRH, en se posant eux-mêmes comme interlocuteurs privilégiés, les mouvements de femmes s'engagent cependant sur une voie exigeante et étroite. L'ampleur des différents enjeux reliés aux NTRH suffirait à elle seule à donner le vertige mais, pour les féministes, les interrogations soulevées imposent la remise en question de positions traditionnellement au cœur de leurs revendications. Sous peine de tomber dans le dogmatisme étroit et dans la tyrannie des lignes de parti, les mouvements féministes devront résoudre, ou au moins reconnaître, de profondes contradictions.

Par exemple, entre les discours sur les NTRH et ceux relatifs à l'avortement. Des milliers de femmes ont sans aucun doute pu échapper au cercle de la pauvreté, de l'oppression, de la médecine-boucherie grâce à la légalisation et à la médicalisation de l'avortement. Ceci admis, comment dénoncer toute la violence contenue dans les diverses techniques menant à l'émiettement de la maternité – où ovulation, gestation, maternité sont séparées pour les besoins de la fécondation in vitro – et nier ou taire les traumatismes possibles liés à l'avortement qui, lui aussi, dissocie grossesse et maternité ?

Et surtout, cet embryon que les revendications féministes veulent protéger des manipulations génétiques, peut-il, du

même souffle, être condamné sans appel au nom du droit à l'avortement ?

Plus profondément encore, les NTRH nous plongent au cœur des difficiles rapports entre féminité et maternité. Les femmes sont-elles « naturellement » mères – et donc condamnées à ne se réaliser pleinement qu'à travers la maternité ? Ou le sont-elles « culturellement » – et devraient-elles alors accepter de donner leurs ovules ou de louer leur utérus aussi facilement qu'elles donnent leur sang à la Croix-Rouge ? La maternité est-elle, comme le soutenait Simone de Beauvoir, le lieu premier de l'oppression des femmes ? Ou bien celui de leur pouvoir ?

Finalement, pouvons-nous revendiquer, comme femmes, le contrôle exclusif de la production et de la reproduction de la vie, niant aux hommes toute participation réelle et profonde à ce processus vital ? Pouvons-nous exiger de ne mettre au monde que les enfants que NOUS, femmes, voulons, quand nous voulons et comme nous voulons ? Que devient alors la « paternité responsable » ?

Il y a maintenant près de trente ans, les femmes ont accepté les « beaux risques » de la contraception proposés par la science. Aujourd'hui, elles en paient le prix à travers les multiples effets secondaires des contraceptifs durs : effets sur les corps comme sur les imaginaires et les images de soi. Amenées à s'« excuser » d'être fertiles et fécondes, les femmes ont accepté de sacrifier leur délicat équilibre hormonal. En voulant, avec raison, échapper aux contraintes sociales et aux discriminations liées à la grossesse et aux soins à donner aux enfants, les femmes se sont retrouvées prisonnières d'un cycle vicieux d'effets secondaires, dans une société où la maternité devient de plus en plus « événement » médicalisé et contrôlé...

Ce sentiment plus ou moins diffus d'échec et de frustration devant certains « progrès » de la médecine explique probablement, en partie, l'immense résistance des mouvements de femmes à la poursuite des recherches et expérimentations reliées aux NTRH.

Pour la première fois de l'Histoire peut-être des femmes et leurs mouvements expriment *publiquement* et *vigoureusement* leur opposition à ce que la Science² propose comme nouvelle avancée et que plusieurs féministes considèrent comme l'étape ultime de l'appropriation patriarcale du corps des femmes.

Signe des temps, les femmes ne demandent plus la parole, elles la prennent. Plus que jamais auparavant, elles produisent un discours social suffisamment fort pour que l'État l'entende et en tienne (un peu) compte. Mais ces paroles de femmes sauront-elles, pourront-elles, trouver une cohérence qui soit la leur sans imposer de langues de bois ? Et surtout ce discours de femmes, largement construit à travers la pratique, sans le support d'une théorie générale unifiée, ce discours polyforme, pluriel, polyvalent, ouvert sur le plaisir et le désir, revendiquant le droit à l'émotion autant qu'à la rigueur pourrait-il imposer sa « logique » à la Science qui, elle, possède déjà la sienne, bien plus forte que la Raison d'État ?

En osant interroger le « Progrès » au nom de l'avenir, les mouvements de femmes montrent leur véritable radicalité. Nous avons déjà une immense dette envers eux. ■

1. Saluons ici le Conseil du statut de la femme du Québec pour son travail d'information et de mobilisation autour des NTRH. Son forum international « La maternité en laboratoire » devrait servir d'exemple : si les personnes-ressources ont été choisies avec grand soin, la participation était cependant ouverte. Par contre, il est un peu regrettable que le Conseil ait rendu publiques ses prises de position à l'ouverture du forum et donc avant que les discussions n'aient pu avoir lieu.

2. Il faudra bien un jour mieux articuler les rapports entre les femmes et la Science. Car si, d'une part, des efforts sont faits pour encourager les filles à choisir des carrières scientifiques, il n'en demeure pas moins que certains discours féministes ont des relents anti-science très prononcés... et un peu primaires.

Francine Tardif

LE FEU DANS LA CLAIRIÈRE

dans un an, les Américains auront élu un nouveau président. Quelques semaines plus tard, il succédera en grande pompe à Ronald Reagan. Il ne serait pas surprenant du tout que le successeur de l'ancien acteur de Hollywood apparaisse comme une doublure, qu'il soit terre et républicain.

Qu'il s'appelle Robert Dole ou Georges Bush ou soit un démocrate échappé de la déprime qui frappe son parti importe bien peu et relève de la contingence. Ce qui paraît cependant ne plus relever du domaine de la contingence est le rôle de celui qui aura recueilli dans les urnes le mandat de gouverner pendant quatre ans. Comme le disait l'*Economist* (17-10-87) : « L'une des tâches principales du prochain président des États-Unis sera d'aider son pays à faire face efficacement à la baisse de sa pré-éminence dans le monde, comme puissance militaire certes mais aussi et surtout comme puissance économique ». Joli euphémisme : *its diminishing pre-eminence in the world!*

La crise boursière qui a commencé à secouer le marché de New-York en octobre et dont les ondes de choc sont rapidement parvenues aux antipodes, n'est pas une surprise : les finances d'une société sont gérées comme l'est l'argent des ménages. Les Américains, on a tendance à l'oublier, sont le peuple le plus endetté de la terre. Ils continuent calmement, un peu moins peut-être depuis octobre, à dépenser ce qu'ils n'ont pas encore gagné.

Dès le début des années 70, on a parlé de « crise au ralenti » et on l'a ensuite affublée de bien des noms. C'est d'abord et avant tout une crise de confiance. On bute ici sur le fin mot du reaganisme : la confiance que l'Amérique devait retrouver. Un président sans un cheveu gris qui, à la télévision, parlait comme un livre et était aussi facile à comprendre qu'un film de Walt Disney, se retrouve sept ans plus tard touché personnellement par la maladie, ce qui est normal à son âge, et flétri par la crise de l'Iranganate, ce qui l'est moins.

La crise boursière a montré un homme dépassé par les événements. Il est réduit à accuser les démocrates majori-

taires au Congrès d'être responsables du déficit budgétaire. En bon politicien, il souhaite leur faire porter l'odieux d'une majoration des impôts, mesure tabou pour celui qui promettait à ses adversaires – s'il était élu à l'automne de 80 – que tout désormais se réglerait sur la place du marché et qu'il était inutile d'augmenter le fardeau fiscal des Américains.

Pour les Californiens du Sud qui entouraient Ronald Reagan il y a sept ans, la Place du Marché, celle de la libre entreprise, de la déréglementation et de l'uppercut au syndicat des contrôleurs aériens, était une véritable clairière mystique où le Dieu vengé des télévangélistes et le bon sens remis sur le podium allaient former un tandem invincible. Le tandem qui, sous la férule du coach Ronnie, allait remettre l'Amérique à sa place, c'est-à-dire la première.

Il y avait évidemment dans la lutte des primaires qui ont précédé l'élection de Reagan en 80 un adversaire qui parlait de « voodoo economics » pour désigner les croyances de Reagan dans le domaine de l'économie, de la fiscalité et des finances publiques. George Bush a vite ravalé cette expression malheureuse lorsqu'on lui a offert d'enfourcher le tandem infaillible avec Ronnie.

Sept ans après..., qui veut faire l'ange fait la bête. Les télévangélistes ont sombré dans les scandales sexuels et financiers. Perte de confiance. La Maison blanche s'apprête, comme tout le monde l'y a invitée au cours des deux mandats de Reagan, à conclure un accord sérieux sur le désarmement avec les Soviétiques. On est loin de la trompette qui a annoncé la Guerre des étoiles. Au Proche-Orient, la frégate « Stark » est venue ajouter ses dizaines de morts aux centaines du camion piégé de Beyrouth. Perte de confiance. En Amérique centrale, l'accord proposé par le président Arias du Costa Rica – vertement critiqué par Reagan comme non compatible avec les intérêts des États-Unis et couronné par le Nobel de la Paix – fait son chemin dans la foulée du groupe de Contadora, lui aussi honni par Ronnie.

Sept ans après..., la clairière est en flammes. La bourse de New-York, qui se veut la place du monde, brûle et menace



Université de Montréal
Faculté de théologie

**COURS
TÉLÉVISÉ*
HIVER 1988**

Les prophètes d'Israël (BBL 2200 TV - 3 crédits), professeur : Guy Couturier

**Pour découvrir et mieux comprendre l'impact historique, politique, social et religieux
de ces intervenants privilégiés du monde biblique!**

* Un cours universitaire à domicile, via télévision (au canal de téléenseignement des câblodistributeurs)
ou vidéocassettes, + documents d'accompagnement

Pour obtenir un dépliant/formulaire d'inscription : (514) 343-7740, en tout temps

de s'écrouler comme un décor dans la nuit. Dans la journée du Lundi noir, les titres de General Motors à eux seuls ont subi un recul de dix milliards de dollars. Ce qui est bon pour GM est bon pour les États-Unis et ce qui est bon pour les États-Unis est bon pour le monde, disait-on sans rire naguère.

Les Américains savent désormais qu'ils ne sont plus les agents exclusifs de la mondialisation de la vie économique, qu'ils n'en sont même plus les agents principaux. Perte de confiance. À moins qu'il ne s'agisse d'un savoir-faire que les nouveaux marchands de la planète pourraient leur communiquer, comme à cette usine de Californie où se fabrique une nouvelle voiture américano-japonaise... sous la direction des Japonais.

Les Américains ont subi un grand choc dans leur histoire, celui de la guerre civile. Forcément, c'était entre eux. Ils n'ont jamais subi cet ébranlement qui force à accepter qu'on n'est pas seul au monde. Japonais et Allemands l'ont connu en

45, les Anglais en Inde et les Français en Algérie. Le Vietnam, qui fut la tentative suprême de l'Oncle Sam dans son rôle de gendarme du monde, n'aura peut-être été qu'une étape sur le chemin d'une prise de conscience : qu'une économie-monde ne saurait avoir un seul centre.

Si l'on en croit la légende, Malraux a dit que les Américains sont le seul peuple à avoir conquis le monde pour vendre des machines à coudre. Ce que le Vietnam ne leur a pas appris sur le rayonnement de la machine à coudre, la crise de la bourse new-yorkaise et du dollar ainsi que le désordre dans les finances publiques américaines finiront peut-être par le leur apprendre : les points de fabrication, de vente et d'entretien des machines à coudre dans le monde ne se comptent plus. ■

Jean-Pierre Richard

Amérique centrale

LE POIDS DE LA GUERRE

On se rend compte que l'accord de paix signé par les cinq présidents centro-américains, le 7 août dernier, a marqué dans la dynamique régionale un tournant beaucoup plus significatif qu'on ne le prévoyait le jour de sa signature. Ce jour-là, la plupart des observateurs se demandaient comment cet accord pourrait mettre un terme à la guerre s'il demande aux gouvernements de la région de dialoguer avec l'opposition non armée seulement, en ignorant les groupes armés.

Personne ne croyait alors que les présidents salvadorien et guatémaltèque allaient accepter de dialoguer avec les guérillas de leur pays respectif, ni que le gouvernement nicaraguayen allait autoriser le quotidien *La Prensa* à rouvrir ses portes, ni que les réfugiés salvadoriens au Honduras obtiendraient le droit de retourner dans leur pays ; bref, personne n'imaginait que les cinq gouvernements allaient déployer autant d'efforts pour respecter leur engagement.

Que nous dit cet indéniable effort de paix ? Il révèle une première chose très importante : que la guerre dite « de faible intensité » en Amérique centrale, celle des États-Unis contre le Nicaragua, par « contras » interposés, et celle de l'armée salvadorienne contre le mouvement révolutionnaire du Salvador, s'est retournée contre ses concepteurs et a finalement usé plus rapidement la résistance des alliés américains que celle des forces révolutionnaires.

Le cas du Costa Rica et du Honduras illustre particulièrement bien cette situation. Le président costaricien Oscar Arias, qui a succédé à Luis Alberto Monge en 1986, a fait savoir à l'administration Reagan que la présence des contre-révolutionnaires nicaraguayens sur son territoire avait fait perdre au Costa Rica la neutralité qui faisait son prestige sur la scène internationale ; il ajoutait que la guerre avait appauvri toute la région et que le Costa Rica, qui n'a pas d'armée, voyait d'un mauvais œil la militarisation de l'Amérique centrale. Quant au Honduras, la présence massive des contras y a déjà causé plusieurs affrontements armés et conflits sociaux ; les autorités honduriennes redoutent l'impact d'une éventuelle défaite de cette armée étrangère à l'intérieur de leurs frontières.

De façon plus générale, la guerre de « faible intensité » semble avoir lourdement pesé sur tous les acteurs directement

impliqués – gouvernements, guérillas et peuples – et ces derniers paraissent plus disposés aujourd'hui qu'en 1981 à faire des concessions – ou, à tout le moins, à continuer la guerre sur un terrain plus politique. L'accord de paix traduit cette politisation. L'administration Reagan, qui finance la contre-révolution nicaraguayenne et l'armée salvadorienne sans souffrir des effets directs de la guerre, demeure, quant à elle, déterminée à vaincre militairement le gouvernement sandiniste au Nicaragua et les mouvements de guérilla du Salvador et du Guatemala. Mais la dynamique actuelle montre que ses alliés ne sont plus aussi aisément maniables qu'en 1981 ; même si l'accord de paix échoue, celui-ci aura cependant exprimé un *changement réel* dans le conflit centro-américain.

Évidemment, des intérêts politiques tangibles ont également motivé les cinq signataires à donner des suites concrètes à l'accord. Ainsi, il est évident que le zèle dont le gouvernement sandiniste a fait preuve pour remplir les conditions de l'accord (nomination de Mgr Obando y Bravo à la tête de la Commission nationale de réconciliation, réouverture de *La Prensa* et de la Radio Catholique et loi d'amnistie générale, notamment) a pour but de laisser l'administration Reagan à court d'arguments pour justifier le financement des « contras » devant le Congrès américain.

D'autre part, en décidant de rencontrer les dirigeants de la guérilla, le président Cerezo du Guatemala a cherché à légitimer un peu plus son gouvernement et le président Duarte du Salvador a voulu donner des bons points (les seuls) à son parti démocrate-chrétien, à la veille des élections législatives de mars prochain. De plus, tous deux ont exercé du même coup de fortes pressions sur le gouvernement sandiniste pour qu'il dialogue lui aussi avec les dirigeants contre-révolutionnaires.

Bref, la guerre semble vouloir glisser sur un nouveau terrain. Mais ce que révèlent surtout les progrès accomplis depuis le 7 août, c'est que malgré des obstacles encore très substantiels, la paix fait de plus en plus partie des intérêts de chacune des forces en présence en Amérique centrale. Elle s'impose. ■

Caroline Jarry

DOSSIER

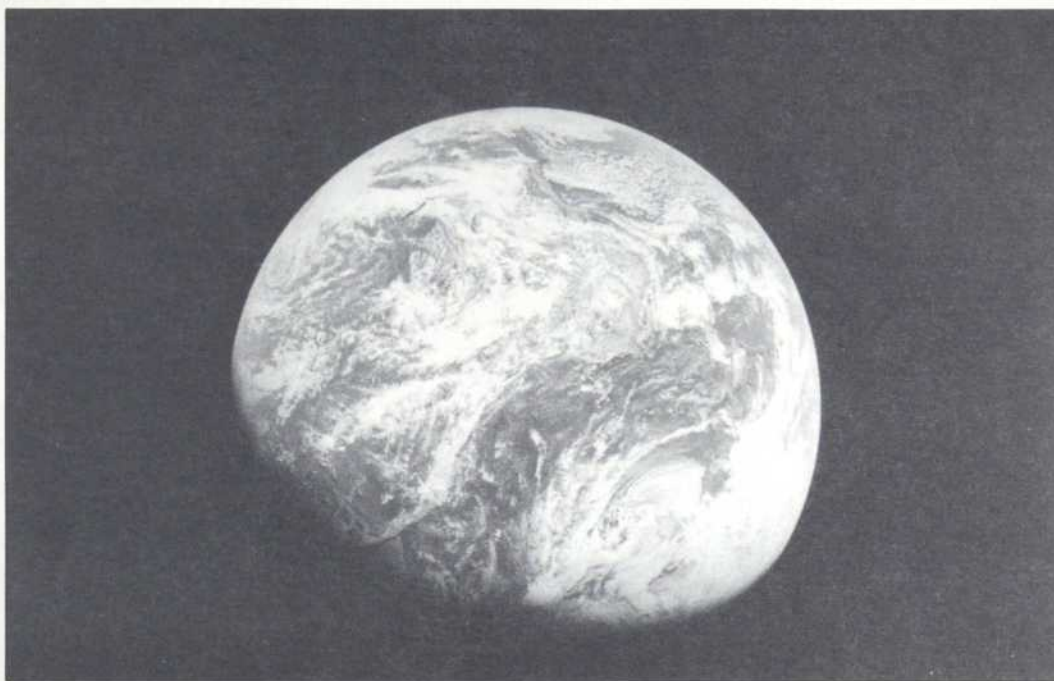
L'environnement



Canapress

TERRE, NOTRE TERRE

par Julien Harvey



Canapress

« Le ciel, il appartient à Yahvé, mais la terre, il l'a donnée aux humains ». (Psaume 115, v. 16)

Certaines paroles de la Bible sont d'une simplicité si désarmante qu'on met beaucoup de temps à en saisir la portée. Dans cette perspective, lorsque le maire Drapeau décida d'emprunter à Saint-Exupéry le nom de « Terre des hommes » pour l'Expo 67, il suscita chez certains des mécontentements : la terre ne nous appartient pas, nous y sommes des pèlerins, la terre appartient à Dieu. Pourtant, la Bible dit bien l'un et l'autre et, vingt ans après l'Expo de Montréal, nous sommes en terrain beaucoup plus sûr lorsque nous devenons conscients d'être possesseurs de la planète Terre et donc d'en être responsables.

Responsables au point d'avoir tous et toutes des droits et des devoirs, que nous ne pouvons pas déléguer à nos savants ni à nos politiciens. Responsables également au sens juridique du terme, ayant l'obligation de réparer les dommages causés, surtout lorsqu'ils ont été causés délibérément, par mépris des études d'impact, pour des raisons de profit. Responsables enfin devant les humains à venir, dont la qualité de

vie dépend de notre conduite envers les espèces menacées, les ressources non renouvelables et la pollution de l'environnement.

Rien de cela ne se réalisera spontanément. Car l'attaque contre la nature, elle, est organisée. La jonction de plus en plus ferme entre la science et la technique a donné un nouveau et redoutable sens à la domination de la terre dont nous parlait déjà la Genèse. Pour l'industrie, souvent multinationale, qui naît de la jonction de la science et de la technique, nous ne sommes plus ces fragiles merveilles du protoplasme, qui devaient s'intégrer harmonieusement au cosmos pour survivre : nous sommes devenus des maîtres, qui peuvent facilement devenir des tyrans, bouleversant la nature pour en retirer l'énergie, reformulant des codes génétiques élaborés par des millénaires d'évolution, lançant dans la nature des milliers de produits chimiques nouveaux chaque année. Et tout cela en contexte capitaliste, et en contexte de compétition multinationale.

La réaction humaine a été saine : les conservationnistes sont apparus au Québec il y a environ 25 ans ; ils ont favorisé la naissance des environmentalistes ; une troisième génération a donné les écologistes ; une quatrième génération est à naître, celle qui associe

la paix mondiale à l'écologie. À travers leur réflexion engagée et nourrie par leur action, une intervention est à se structurer, à la fois en éthique écologique, en droit à l'environnement, en politique ; elle dépasse l'adhésion aux partis verts, pour attendre une formation solide de tous les politiciens à la dimension écologique des projets de société.

C'est à ce réalisme de l'écologie que ce dossier s'attache. « Penser globalement, agir localement » est une devise que nous souhaitons rendre sympathique à tous nos lecteurs et lectrices. Nous avons également le souci de renforcer la conscientisation à ce paradoxe de la persistance de la guerre et du sous-développement, qui sont l'anti-écologie par excellence, consacrant à l'armement et à la dissuasion les milliards de dollars qui pourraient assurer notre prise en charge responsable de la terre.

Notre gouvernement prépare actuellement une Charte de la qualité de la vie. Est-ce le premier pas vers une affirmation du droit à la qualité de la vie ? Est-ce le premier pas vers une affirmation du droit à la qualité de l'environnement, dans la Constitution ? Ce serait sans doute un lien important entre notre souci de la justice sociale et notre amour de la terre. ■

Défense de l'environnement :

LES MOUVEMENTS QUÉBÉCOIS

par Jean-Guy Vaillancourt

Département de sociologie, Université de Montréal¹



Paul Hamel

Vers la fin des années soixante, il y a eu une prise de conscience assez marquée, dans plusieurs pays, à l'égard des problèmes considérables que la pollution, la surpopulation et la crise des ressources naturelles posaient à l'environnement. De nombreux groupes environnementalistes ont surgi à partir de ce moment-là, au Québec comme ailleurs dans le monde. Ces groupes, par exemple, STOP et la SVP à Montréal, ont adopté en général une approche réformiste un peu plus militante que celle des grandes associations conservationnistes créées depuis le début du siècle pour assurer la défense de certaines espèces menacées et la préservation d'espaces naturels limités, sous forme de parcs nationaux. Aux États-Unis, David Brower, le directeur de l'un de ces groupes conservationnistes, le Sierra Club, avait quitté ce groupe qu'il jugeait trop conservateur pour créer un groupe environnementaliste plus interventionniste, qu'il baptisa du nom de Friends of the Earth.

Vers le milieu des années 1970, une troisième tendance, encore plus radi-

cale que celle des environnementalistes, voit le jour, tant aux États-Unis avec le manifeste d'Ecology Action East, rédigé par l'écologiste social anarchiste Murray Bookchin, qu'en Europe avec les écologistes politiques tels Bryce Lalonde, qui fonde à Paris une branche française des Amis de la Terre. La lutte anti-nucléaire et des projets plutôt englobants d'écosociété caractérisent ces écologistes qui se lancent dans l'arène électorale, avec un certain degré de succès, dans plusieurs pays d'Europe.

Au début des années 1980, le mouvement vert québécois ne comprend pas uniquement ces trois tendances socio-politiques (conservationnistes, environnementalistes et écologistes) mais aussi trois tendances qui misent sur le culturel plutôt que sur le politique pour défendre l'environnement. Allant encore de droite à gauche, j'ai appelé ces verts les contre-culturels individualistes, les contre-culturels communautaires, et les alternatifs. Le tableau I présente de façon succincte ces six principaux types de verts québécois.

Des alliances

Même si une telle typologie reste encore utile aujourd'hui pour comprendre les diverses tendances et activités du mouvement vert québécois, on peut percevoir depuis quelques années que les différences s'estompent un peu entre plusieurs de ces tendances. Par exemple, le groupe de verts de l'UQAM s'appelle « Le mouvement écologiste et alternatif de l'UQAM », parce que ses membres sont en général en faveur d'un type d'action assez radical, tant au plan politique qu'au plan culturel. Vers la fin

1. Jean-Guy Vaillancourt enseigne la sociologie de l'environnement, la sociologie des organisations et la sociologie de la religion. Il est membre de divers groupes et comités environnementaux, et a publié le livre *Mouvement écologiste, énergie et environnement: essais d'écosociologie*, Montréal, Éditions St-Martin, 1982 et, en 1981, un numéro spécial de la revue *Sociologie et société* sur le thème «Écologie sociale et mouvements écologiques».

de sa vie, même un écologiste aussi engagé que Michel Jurdant percevait l'intérêt qu'il y avait, pour les écologistes politiques, de faire des alliances avec les environnementalistes et les alternatifs, et même avec les conservationnistes.

Les partisans de la plupart des groupes qui constituent le mouvement vert non seulement se sont rapprochés les uns des autres au plan des idées et de l'action, mais ils ont aussi eu tendance à créer des alliances avec les gens qui font partie de divers autres genres de mouvements sociaux. On peut percevoir à l'heure actuelle une certaine convergence entre les verts et les militants des mouvements de paix, de la solidarité internationale, de la défense des droits humains, des femmes, des jeunes, des travailleurs.

Les gens ont une perception de plus en plus globale des problèmes, qui sont vus comme étant en étroite interconnexion. Bien qu'il y ait maintenant des groupes spécifiques et aussi des groupes locaux qui centrent leur attention sur des questions précises comme les pluies acides, la forêt, l'uranium, le transport, la bicyclette, etc., les problèmes environnementaux sont de plus en plus perçus comme étant inter-reliés et globaux, au lieu d'être abordés de façon circonscrite et unidimensionnelle. Des groupes comme Greenpeace et le Regroupement pour la surveillance du nucléaire, entre autres, font le lien entre environnement et désarmement quand ils discutent par exemple des questions du transport d'uranium, de la conversion des budgets militaires, de l'hiver nucléaire et du vol à basse altitude au-dessus du Nitassinan par des avions de l'OTAN.

Même avant les conférences et publications des Nations unies sur l'environnement et le développement, sur le désarmement et le développement, les groupes québécois avaient fait des liens entre ces trois phénomènes. Le colloque annuel de 1986 de l'Association d'économie politique du Québec a porté précisément sur le thème : Écologie, paix et économie politique, avec des conférenciers de renom qui font eux-mêmes ces liens dans leurs recherches.

Nouvelles attitudes

En élargissant ses perspectives, le mouvement vert québécois s'est peut-être aussi en partie déradicalisé, dans le sens qu'il est sans doute un peu moins utopiste et un peu moins militant qu'auparavant dans ses actions, et

aussi un peu moins virulent et dénonciateur dans ses critiques. Les préoccupations pour la conservation (des espèces en voie de disparition, des sols arables, des ressources) sont devenues beaucoup plus importantes, grâce au travail de groupes scientifiques et de conservation qui s'alignent sur les stratégies mondiales de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, et du programme des Nations unies pour l'environnement.

Les groupes de défense de l'environnement sont aussi moins marginaux qu'ils ne l'étaient durant les années 70. Au lieu de parler presque uniquement

Il y a aussi un intérêt croissant de la part du mouvement vert pour la question de la qualité de la vie en milieu bâti. Transport 2000, les groupes de covoiturage, les recycleurs ainsi que l'engouement pour la bicyclette, l'exercice physique et l'alimentation naturelle sont autant de manifestations de cette nouvelle préoccupation pour le vécu urbain, par opposition à la fixation antérieure sur les problèmes en milieu naturel et rural. Les problèmes de santé et de sécurité au travail sont maintenant perçus eux aussi comme des problèmes éminemment écologiques, au même titre que le sont les questions de santé communautaire et de sécurité collective.

Tableau I
LE MOUVEMENT VERT QUÉBÉCOIS

	Les verts plus conservateurs	Les verts plutôt réformistes	Les verts plus radicaux
Action surtout au plan socio-culturel	1. Les contre-culturels individualistes. Ex.: <i>Mater Materia</i>	2. Les contre-culturels communautaires. Ex.: <i>Mouvement d'agriculture biologique</i>	3. Les alternatifs. Ex.: <i>Idées et pratiques alternatives</i>
Action surtout au plan socio-politique	4. Les conservationnistes. Ex.: la <i>FAPEL</i>	5. Les environmentalistes. Ex.: la <i>SVP</i>	6. Les écologistes politiques. Ex.: <i>Les amis de la terre de Québec</i>

d'écosociété et de société alternative, ces groupes se sont spécialisés et ont commencé à faire des contributions spécifiques de qualité supérieure pour défendre et améliorer l'environnement. La perspective est nettement réformiste plutôt que révolutionnaire, mais les groupes ont compensé en efficacité et en compétence ce qu'ils ont perdu en militantisme et en radicalisme.

En agriculture et en alimentation, par exemple, il n'y a plus un petit groupe de purs et de durs qui ne veulent rien savoir des modes de production et de consommation de la société actuelle, mais une pénétration graduelle des perspectives de l'agriculture biologique et de l'alimentation naturelle jusque dans les institutions établies comme l'UPA et les grandes chaînes d'alimentation. Sur la question de la forêt, le Regroupement pour un Québec Vert, qui rassemble des conservationnistes, des environmentalistes, des écologistes et des syndicalistes, met de l'avant une perspective intégrée et tente d'infléchir les politiques gouvernementales et les pratiques commerciales de toute l'industrie du bois.

L'expression « être sains et saufs » a perdu une bonne partie de sa connotation individualiste et a acquis une dimension collective qui se rapporte à la défense de l'environnement et à la lutte pour le désarmement et la paix.

Plus de gens atteints

Le conservationisme et l'environmentalisme ont donc repris le dessus sur l'utopisme et le prophétisme des partisans de la société contre-culturelle alternative et de l'écologisme politique radical, mais le message de ces derniers a déteint sur un ensemble plus vaste de personnes engagées dans la longue marche à travers les institutions. Si l'écologisme apparaît comme un peu moins virulent et « flyé », c'est peut-être que nous sommes tous devenus un peu plus soucieux de l'environnement.

On peut dire par exemple que ce n'est pas tellement Bob Bicyclette Silverman qui a changé ou qui a abandonné ses idéaux, mais c'est plutôt la

Les sondages :

UN PUBLIC DE PLUS EN PLUS SENSIBILISÉ

de janvier 1981 à septembre 1984, selon CROP, le pourcentage des Québécois qui croient que « les pluies acides sont un des plus graves problèmes environnementaux que les Canadiens doivent affronter de nos jours » est passé de 69 % à 84 %.

Selon le sondage fait en 1985 par la maison de sondage Nadeau, pour le compte du ministère de l'Environnement, 72 % des répondants affirment que certains projets de développement ne devraient pas être autorisés s'ils portent atteinte à la qualité de l'environnement et 80 % croient qu'il est possible d'améliorer la qualité de l'environnement sans pour autant ralentir le développement économique.

Le sondage Sorécom d'avril 1987 réalisé pour la Fondation québécoise en environnement indique que 79 % des Québécois s'intéressent aux questions de pollution et

d'environnement, et que le pourcentage augmente avec le degré de scolarité. Les trois-quarts des gens estiment que les problèmes environnementaux ont augmenté depuis dix ans. La responsabilité en revient, pour 52 % de la population, à l'industrie, et pour 24 %, à l'inaction des gouvernements.

D'ailleurs, 77 % des gens considèrent comme criminel un chef d'entreprise qui ne respecte pas les normes environnementales, et 73 % des contribuables sont favorables à l'augmentation du budget anti-pollution. Les citoyens seraient même prêts à verser en moyenne 130,00 \$ par année pour lutter plus efficacement contre la pollution. Enfin, en matière d'environnement, les groupes de protection de l'environnement jouissent de la plus haute cote d'estime et de confiance, même avant les mass media.

société qui s'est faite un tout petit peu plus réceptive aux revendications des cyclistes. Quand une entreprise comme Hydro-Québec nomme un environnementaliste courageux et compétent comme le juriste Michel Yergeau, ancien vice-président du BAPE, à la présidence de son Comité consultatif en environnement, ça ne veut pas dire que nous venons d'entrer finalement dans l'écosociété, mais plutôt que les idées et les préoccupations concernant la défense de l'environnement ont fait un bon bout de chemin et en feront certainement encore au cours des ans.

L'institutionnalisation croissante du mouvement pour la défense de l'environnement n'a pas seulement que des bons côtés. Elle s'accompagne d'une bureaucratisation et d'une quasi-fonctionnarisation du mouvement, et d'une sur-valorisation de l'expertise technique

au détriment de l'engagement éthique personnel. L'influence dans le mouvement vert repose de plus en plus sur des connaissances solides en écologie et de moins en moins uniquement sur la bonne volonté et sur le dévouement. Le mouvement acquiert ainsi une plus grande légitimité avec un public qui est lui-même de mieux en mieux informé et sensibilisé, mais il perd une part de son dynamisme et de sa force de frappe.

Les groupes verts québécois sont donc devenus plus modérés, mais ils sont aussi plus sophistiqués et mieux informés. L'accent est mis beaucoup plus qu'auparavant sur l'éducation et sur la formation dans le domaine de l'environnement, plutôt qu'uniquement sur l'action et sur la protection environnementales. L'enracinement du mouvement vert se manifeste aussi dans une plus grande pénétration des gran-

des institutions d'information et de formation que sont les écoles, les mass media et même les syndicats et les Églises qui sensibilisent et éduquent la population à l'environnement comme jamais auparavant. Les programmes d'études dans le domaine de l'écologie et de l'environnement se développent à un rythme accéléré tant au gouvernement que dans les institutions d'éducation, du primaire à l'université. Malgré le peu d'appui financier des gouvernements pour les infrastructures et les activités des groupes environnementaux, ceux-ci se multiplient et vont chercher des fonds et d'autres ressources ailleurs.

À cet égard, la nouvelle Fondation québécoise en environnement est une expression parfaite des tendances actuelles dans le domaine de la défense de l'environnement. Ce n'est pas un

Nouveau jeu biblique de Socabi

LE NAZARÉEN

D'abord conçu pour l'apprentissage scolaire, ce jeu permet aussi à plusieurs adultes de se familiariser avec le monde du Nazaréen et du Nouveau Testament. Pour apprendre à connaître les lieux, les personnages, les écrits et les coutumes à l'époque de Jésus, le nazaréen.

Pour les 10 ans et plus.

Prix: 25 \$ (plus frais d'envoi et taxe). Commandes téléphoniques acceptées. Pour informations et commandes, s'adresser à:

SΘCABI

Société catholique de la Bible, 7400, boul. St-Laurent, Montréal H2R 2Y1, tél.: (514) 274-4381



Canapress

groupe de pression, comme le sont la plupart des autres groupes de défense de l'environnement, mais un organisme à large « membership » qui recueille des fonds pour travailler, dans une perspective globale, à préserver la qualité de l'environnement, à partir de l'information, l'éducation et la recherche. Cette fondation se propose de venir en aide aux groupes environnementaux impliqués de façon plus concrète et plus ponctuelle dans l'action, et dont les pressions ont grandement contribué à faire avancer la législation gouvernementale et la sensibilisation populaire dans le domaine de l'environnement.

L'avenir

Pour l'instant, les lois et les normes gouvernementales restent encore bien timides, mais comme les problèmes s'accroissent au lieu de diminuer, il y a des chances qu'à l'occasion d'un désastre écologique dans le genre de Chernobyl ou de Bhopal, le mouvement se radicalisera de nouveau. D'autant plus que des gens sont devenus sensibles aux anciens et surtout nouveaux problèmes environnementaux qui ont maintenant une dimension globale et internationale : la pollution de l'air, de l'eau et des sols, l'énergie nucléaire, la surpopulation, la crise des ressources, mais aussi les précipitations acides, la détérioration de la couche d'ozone, la prolifération des déchets toxiques, la mort des océans, le déboisement, la désertification, la surproduction de

déchets domestiques et industriels, l'affaiblissement du système immunitaire, la radiation à bas niveau, l'irradiation des aliments, la contamination des nappes d'eau, le réchauffement de l'atmosphère terrestre, etc.

Actuellement, sur une population mondiale de 5 milliards, presque un milliard d'humains n'ont même pas le minimum requis pour pouvoir survivre, alors que les gouvernements dépensent plus d'un milliard² de dollars par an pour des armes. Les problèmes environnementaux ont des effets interactifs et cumulatifs, et il n'est pas sûr que nous arriverons à stopper la crise qui s'annonce de façon imminente ni encore moins à renverser la vapeur.

Face à cette situation, les groupes environnementalistes et écologistes québécois, qui font partie du Réseau canadien de l'environnement et du Réseau québécois des groupes écologistes, participeront au Projet de priorités électorales 88-89 avec les représentants du mouvement de paix et de désarmement, et ceux des mouvements de développement et de solidarité internationale. Le but de ce projet, qui vient de débuter, est de sensibiliser les électeurs et les candidats aux prochaines élections fédérales à l'approche globale et à long terme concernant les questions d'environnement, de paix et de développement.

Il semble que la grande majorité des membres des groupes de défense de l'environnement préfèrent essayer d'influencer les politiciens, voire même d'élire ceux qui, dans les partis existants et plus particulièrement au PQ et au NPD, sont plus près de leurs préoccupations, que d'appuyer un parti vert qui a bien peu de chances d'être élu dans notre système électoral majoritaire à un tour. Au plan municipal, par ailleurs, un certain nombre de candidats éco-

logistes ont déjà été élus comme échevins, surtout depuis une dizaine d'années. Quelques-uns ont été élus comme échevins du RCM, entre autres Scott McKay, le fondateur de la revue écologiste *Contre-temps*. Graduellement, les jeunes formés dans les groupes de défense de l'environnement sont en train d'acquiescer une compétence et une influence considérables.

Motifs d'espérer

Le mouvement vert québécois continue de se développer, de façon originale et imprévue, et, à mon avis, il continuera de croître, car les problèmes s'accroissent au lieu de s'atténuer. Le slogan « Penser globalement, agir localement », que certains écologistes mettaient de l'avant durant les années 70, est devenu la caractéristique principale du mouvement des années 80. Les prédictions apocalyptiques que nous faisons il y a vingt ans sont en train de se réaliser sous nos yeux. Je ne crois pas qu'il y ait moyen de s'en sortir à moins de réorienter les sommes fabuleuses présentement englouties dans le gaspillage de la course aux armements, vers la solution des problèmes environnementaux et économiques, vers les besoins humains réels.

Seule la coalition du mouvement vert avec le mouvement de paix et avec tous les autres mouvements préoccupés par la survie à long terme de l'espèce humaine et des espèces animales et végétales avec lesquelles elle est en symbiose, à savoir les mouvements de jeunes, de femmes, de libération et de solidarité internationale, des libertés et droits humains, de travailleurs, peut nous donner des motifs d'espérer. ■

2. C'est-à-dire mille milliards ou 10¹²: en anglais : « one trillion ».

L'ENVIRONNEMENT ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC

par André Beauchamp



à l'automne 86, alors que j'étais président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, j'avais décidé de diriger moi-même l'audience relative au projet d'Hydro-Québec de construire la ligne Radisson-Nicolet-Des Cantons, dite « sixième ligne ». Le projet d'Hydro-Québec prévoyait une traversée du fleuve St-Laurent à Grondines-Lotbinière par voie aérienne, au moyen de trois pylones dans le fleuve. La population s'opposait vivement à cette solution et exigeait un passage sous le fleuve. Au moment de l'audience, le débat durait depuis deux ans, Hydro-Québec affirmant que la technologie n'était pas à point. Bref, un dossier chaud, une audience difficile.

Lors de la première partie de l'audience, à cause du congé des Fêtes, j'avais pris la décision de suspendre les travaux de la Commission le 16 décembre. À la dernière séance, Hydro-Québec avait déposé, à la demande insistante de la Commission, une étude produite par la firme SNC sur la traversée du fleuve St-Laurent par mode sous-fluvial. L'étude paraissait importante, sinon décisive et je m'étais contenté d'en faire parvenir, le 17 décembre, les principales conclusions au ministre de l'Environnement.

Le 19 décembre, un journaliste m'appelle. Deux ministres venaient de faire des déclarations à l'Assemblée nationale et le ministre de l'Énergie et des Ressources convoquait les autorités d'Hydro-Québec pour expliquer comment il se faisait que ni les ministres du présent gouvernement (libéral) ni ceux du gouvernement précédent (péquiste) n'avaient été informés du désormais célèbre Rapport SNC. Ainsi les ministres avaient appris, par le biais de l'audience publique, l'existence d'une information capitale pour eux.

Cet épisode suffit à faire saisir l'importance absolue de l'information publique et de son corollaire obligé : la participation publique. Contrairement à ce que l'on pense, les responsables politiques ne savent pas tout. J'oserais dire qu'ils savent souvent très peu de choses, parce que la surabondance d'information crée de la confusion et surtout parce que l'information leur parvient à travers le filtre des opinions politiques et technocratiques.

À propos des acteurs

L'environnement se porte mal. De plus en plus mal. Malgré des amélio-

rations ponctuelles sur des points spécifiques qui touchent souvent à des aspects esthétiques ou à la perception sensorielle que nous avons de la pollution, les tendances lourdes actuelles jouent contre l'environnement, tant au niveau de l'épuisement des ressources et de la disparition des espèces, qu'à celui des pollutions sournoises et des menaces pesant sur les grands écosystèmes. Hier et encore, la contamination toxique de l'eau, hier et encore les pluies acides, la menace sur la couche d'ozone, demain ... La prise de conscience n'est jamais prospective, c'est-à-dire qu'elle est toujours en retard d'une pollution, voire d'une crise. Quand le problème apparaît, il est souvent très tard. « Les questions que nous avons soulevées (...) ont nécessairement une importance considérable pour la qualité de vie sur la terre, et même pour la vie elle-même. Nous avons essayé de montrer de quelle façon la survie de l'humanité et son bien-être peuvent dépendre de la mesure dans laquelle on saura élever le développement durable au rang d'une éthique ». (*Notre avenir à tous*, Commission mondiale sur l'environnement et le développement, avril 87, p. 12-1)

Cette référence à l'éthique montre bien que ce sont les conduites humaines

qui doivent changer, les conduites des producteurs et des consommateurs, en commençant par les milieux qui sont à l'origine de la crise moderne de l'environnement, tant dans leur marché interne que dans leur relation au tiers monde, c'est-à-dire les milieux développés.

Des scientifiques rigoureux

La protection et la restauration de l'environnement dépendent de la conjonction de trois acteurs fondamentaux : les scientifiques, les politiques, les citoyens. La crise environnementale est d'abord le résultat d'une invraisemblable ignorance, reposant sur une confiance absolue dans le développement technocratique et sur l'insouciance à l'égard des effets à long terme de nos actions. Maintenant que la crise est là, il faut faire avancer la connaissance scientifique, rigoureuse, têtue, austère, dans tous les secteurs afin de trouver les correctifs « au plus sacrant ». Les pollutions ne peuvent pas être considérées comme de simples accidents de parcours. Elles sont les résultats structurels d'une recherche trop courte, trop centrée sur les profits à court terme. À une science courte, il faut substituer une science longue. Par ailleurs, sans base scientifique, les combats pour l'environnement risquent de n'être que des sautes d'humeur. Le cas type est la campagne contre la chasse aux phoques.

Des politiciens éclairés

Le rôle des politiciens est également déterminant puisque ce sont eux – et eux seulement – qui possèdent l'autorité pour fixer les normes et les objectifs, établir les programmes, imposer la loi. En environnement, il ne peut pas y avoir place, pour au moins deux générations, à une politique de laisser-faire. La principale raison me semble liée au temps : chaque personne humaine agit dans l'horizon temporel de sa propre vie et la plupart du temps à très court terme. Or les grands problèmes d'environnement sont à moyen ou à long terme. Certes les gouvernements démocratiques sont éphémères et ballotés par une opinion publique changeante. Mais les solutions aux problèmes de l'environnement passent obligatoirement par le champ politique local, national et

international. Il apparaît même de plus en plus qu'une politique de l'environnement n'est pas seulement la tâche d'un ministère sectoriel indispensable mais aussi celle de l'ensemble d'un gouvernement qui se doit de penser la totalité du développement dans une telle perspective.

Et les citoyens ?

Mais ni les scientifiques ni les politiciens ne feront rien s'il n'y a pas d'opinion publique vigilante. Et l'opinion publique n'est vigilante que quand la participation est possible. A priori le scientifique sait, le politique peut. Ceux qui savent et ceux qui peuvent ne suffisent-ils pas ?

Mon expérience m'a appris que les scientifiques ne trouvent que ce qu'ils veulent bien trouver alors que les politiciens ne veulent que le moins de choses possible. C'est la participation du public qui permet l'élucidation du savoir vrai et de la volonté vraie.

Qui dit vrai ?

Prenons quelques exemples. Supposons que vous ayez découvert un médicament nouveau qui s'avère particulièrement efficace pour aider les gens à dormir ou pour soulager les femmes enceintes de leurs nausées. Vous faites des études sur des rats en laboratoire et le médicament vous semble sans danger. Dans la situation de concurrence où nous sommes, avez-vous intérêt à retarder la mise en marché ? Et le scientifique qui travaille pour vous n'a-t-il pas pour mandat de démontrer l'innocuité du nouveau produit ? Si le médicament rencontre ses fins immédiates, il n'est pas dans l'intérêt du producteur d'en scruter longuement les effets potentiellement nuisibles. Le lancement de la thalidomide a été un drame énorme. L'être humain s'est révélé 100 fois plus sensible que le rat aux effets nocifs du médicament. Maintenant les protocoles scientifiques sont beaucoup plus rigoureux et les processus d'homologation du fédéral prévoient des expérimentations répétées et approfondies sur plusieurs espèces animales. En soi, tout va beaucoup mieux, sauf qu'on s'est rendu compte qu'une firme engagée pour faire des tests sur certains médicaments avait faussé ses tests de laboratoire ... probablement pour

économiser de l'argent.

L'histoire de la MIUF est une autre belle histoire. Le produit avait fait l'objet de rapports scientifiques très défavorables aux USA. Ça n'a pas empêché un responsable canadien d'autoriser, contre l'avis de ses experts, la mise en marché de la MIUF au Canada. Les gens ont fait isoler leur maison ... avec un produit cancérigène. Le public aurait bien pu ne rien savoir s'il n'y avait eu quelques journalistes tenaces.

Lors d'une audience publique sur les arrosages de produits chimiques contre la tordeuse des bourgeons d'épinette, le ministre de l'Énergie et des Ressources affirmait, avec une étude considérable à l'appui, que seule une politique d'arrosage chimique à long terme s'avérait rentable pour l'économie. Le questionnement public des données de l'étude a permis d'en voir les failles et de corriger des erreurs involontaires insérées dans le modèle mathématique utilisé. La rentabilité d'une telle opération sur un long terme est douteuse ou très faible. Jamais le gouvernement n'aurait eu, dans le cadre du Conseil des ministres, le temps de faire ces vérifications. Il se serait fié aux experts et à l'opinion d'un de ses ministres.

Je pourrais donner bien d'autres exemples, sur la santé, sur la valeur scientifique des démonstrations, sur les oublis et omissions. Rien d'étonnant à cela puisque tout savoir est situé et limité, comme la décision politique est elle-même conjoncturelle. S'il n'est pas vigilant, le citoyen se laisse endormir et au bout du compte c'est l'environnement qui y perd.

S'informer, s'expliquer

Dans la législation du Québec, les droits du public sont heureusement bien protégés. Il y a d'abord un droit général à l'information sur tous les contaminants émis par une source de contamination (Lois révisées du Québec, c.Q-2., art. 118.4). Tout citoyen a également accès à tous les permis et certificats d'autorisation accordés ou en demande. Même si les médias d'information sont très peu pourvus de ressources en environnement, le caractère juridiquement public de ces informations fait qu'elles sont de nature à atteindre à un moment ou l'autre un vaste public.

En plus des efforts généraux faits par le ministère de l'Environnement qui informe le public de la situation et de l'évolution de l'environnement, le Qué-

bec possède deux institutions importantes : le Conseil consultatif de l'environnement (CCE) et le Bureau d'audiences publiques de l'environnement (BAPE).

Le Conseil donne des avis au ministre sur des orientations ou des politiques. En plus de répondre aux demandes du ministre, il a la possibilité de donner des avis de sa propre initiative ou à la requête de citoyens et de groupes. Il peut faire des consultations publiques. Il y a là un potentiel extraordinaire si les gens savent en user et si les membres du Conseil sont à la hauteur de leur responsabilité.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, pour sa part, a pour mandat de tenir enquête et audience principalement sur les projets susceptibles de modifier l'environnement et soumis, de ce fait, au règlement relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts. Autrement dit, avant d'être autorisés, certains projets peuvent être analysés et scrutés en public. D'abord le promoteur doit définir son projet, en établir la justification, étudier différentes hypothèses, dire son choix préférentiel, prédire les impacts et identifier les mesures qu'il entend prendre pour atténuer ces impacts. Son étude doit avoir un caractère scientifique.

Lorsque l'étude est terminée, elle est mise à la disposition du public pour information. Pendant un laps de temps déterminé, tout citoyen peut demander la tenue d'une audience publique pour procéder à l'examen public de ce projet.

Quelques leçons...

L'audience sur la sixième ligne¹, comme d'autres audiences, a démontré que cet exercice est précieux et fécond quand il est poursuivi avec rigueur. La pratique de l'audience publique m'a convaincu de certaines choses. En voici quelques-unes.

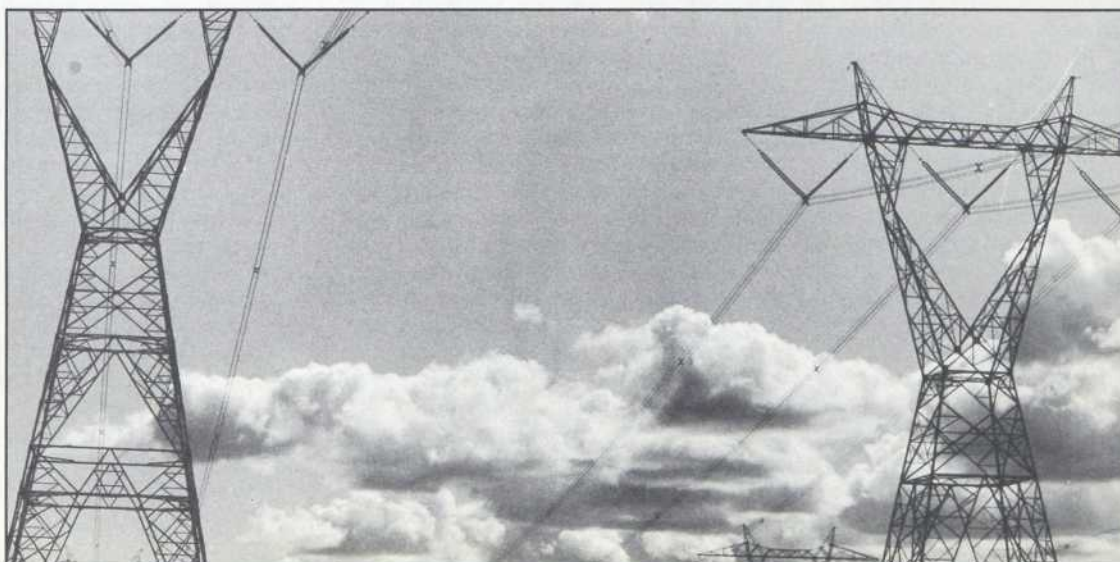
- La limite de tout savoir scientifique. Le savoir scientifique est inséparable des questions auxquelles il prétend répondre. Tout déplacement de la question fait apparaître les limites du discours scientifique. Or l'analyse publique amène toujours un déplacement des problématiques.
- Aucun savoir scientifique n'est le pur reflet du réel. C'est une interprétation, une reconstruction du réel. La critique publique et la contre-expertise scientifique d'un projet font donc apparaître les choix occultés ou inconscients dont le poids est d'autant plus grand qu'ils semblent aller de soi.
- La décision politique n'est pas une décision qui repose sur un contenu logique. Elle repose sur une autre logique qui est celle de l'opportunité politique et qui dépend donc de l'interaction des acteurs sociaux. En faisant intervenir le public, la structure de participation donne au décideur la marge de manoeuvre qu'il lui faut pour prendre une décision plus cohérente. Le vrai risque pour un politicien n'est pas d'être « pris avec une patate chaude » mais d'être trop lié a priori à un projet pour être capable de prendre ses distances. Au-delà des escarmouches, le public est, en environnement, un allié du politicien plus que son ennemi.
- Pourvu qu'on lui en donne le temps et les moyens, le public est parfaitement capable de comprendre les questions d'environnement même très complexes. Il a simplement besoin qu'on le respecte et qu'on fasse un effort de traduction.
- Il n'y a pas plus d'imbéciles ou de rêveurs chez les écologistes que dans d'autres secteurs de la population. Quand on laisse aller la participation, les extrémistes s'éliminent d'eux-mêmes.
- Il ne faut pas demander l'opinion des gens avant qu'ils n'aient reçu toute l'information. C'est la limite des sondages qui demandent une opinion sur

du vent, ou des consultations bidons où un vendeur étale complaisamment sa marchandise et demande le soir même l'opinion-adhésion des gens. Il faut distinguer les périodes d'information et de questionnement des périodes d'expression d'opinions. Les gens ont trop d'opinions pour les informations dont ils disposent, mais c'est l'information qui est la plus décapante. En général, dans le cadre d'une audience chargée d'analyser un projet, les gens qui sont favorables au point de départ ne paraissent pas vraiment soucieux de scruter toute l'information, possiblement de peur de trouver. On pourrait dire qu'ils « ne veulent rien savoir », craintifs de découvrir que « le roi est nu ».

Une nouvelle éthique

Au fond, la participation des citoyens en environnement n'est ni un luxe, ni un accident. Elle est le contrepois indispensable à l'expert, au fonctionnaire, au politicien. Plus encore, comme l'être humain fait partie lui-même de l'environnement (eau, air, sol, faune, flore, être humain incluant son « être » social, culturel, économique et politique), aucune étude d'impact n'est complète si l'occasion n'est pas donnée aux citoyens de s'impliquer. Et comme il apparaît de plus en plus que la solution du problème est technique, politique et éthique, il n'est pas sorcier d'affirmer que si on veut une mutation éthique il est grand temps que les gens s'y impliquent. Il y va de leur conscience, de leur propre vie ! ■

1. NDLR : Un groupe d'experts internationaux ont déclaré depuis que la traversée par mode sous-fluvial est techniquement possible. Voir *Le Devoir*, 23 octobre 1987, article de Louis-Gilles Francoeur.



LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

par Guy Bourgeault

à l'occasion spécialement des grandes catastrophes, la préservation de la qualité de l'environnement fait depuis plusieurs années déjà la manchette des journaux et parfois l'objet de débats télévisés ; malgré quoi, me paraissent manquer encore des réflexions préalables sur des questions fondamentales qui permettraient de situer les enjeux dans un contexte socio-culturel plus large. De plus, la vision du monde dans laquelle se meuvent le plus souvent les discussions n'est généralement pas celle qui fonde, pour leurs acteurs, la légitimité des pratiques industrielles. Tel est le double constat qui a suscité les réflexions, dont je rends sommairement compte ici, sur les implications éthiques (et juridiques) du développement des technologies, en vue d'un contrôle social de ce développement¹.

On ne cesse de le répéter depuis quelques décennies déjà : les repères éthiques et juridiques hérités du passé s'avèrent insuffisants et inadéquats quand il s'agit de faire face aux défis actuels. Les morales anciennes, ébranlées en leurs fondements, se révèlent peu utiles pour la conduite de la vie individuelle et collective dans des situations radicalement nouvelles où se posent – la problématique de l'environnement le manifeste abondamment –

des problèmes proprement inédits.

Et il en va ici du droit comme de la morale ou de l'éthique : on y observe, avec les mêmes retards, le même écart entre la vie et des règles qui devraient pouvoir guider son cours. Or chacun sait que les rapiécages emportent finalement les vêtements usés. Nous sommes donc conviés à un effort collectif d'invention.

L'éthique et la morale

L'avènement de la techno-science a remis en cause les repères classiques

On peut dès lors considérer comme apparentés les *morales* et les *codes de loi*, d'une part ; l'*éthique* et le *droit*, d'autre part. Il importe toutefois de bien marquer, en vue d'articulations justes et utiles, les nécessaires distinctions et les complémentarités. Les codes n'ont pas à imposer toujours ce que proposent les morales, le rôle des lois étant plutôt d'assurer, dans l'ordre social et dans la paix, l'exercice effectif des libertés et des responsabilités dans le jeu complexe de leurs multiples et souvent conflictuelles interactions. Plus fondamentalement, le droit voit aux aménagements requis, dans une société donnée, pour l'exercice de la capacité éthique.

L'alliance rompue : de la loi naturelle à l'éthique « de situation », de la découverte des « lois de la nature » au principe d'incertitude, l'univers culturel commun à la philosophie et à la science a éclaté.

de l'éthique et du droit.

Mais qu'entend-on par morale et éthique ? et de quel droit parle-t-on ? Sans entrer ici dans un débat qui demeure ouvert, je dirai simplement que j'entends quant à moi par *morale(s)* ce qui est système(s) et codification(s) d'exigences régissant la conduite humaine, réservant le mot *éthique* pour désigner ce qui, échappant aux systèmes et aux codes et les transcendant tout en y inscrivant parfois les résultats de ses démarches, oriente néanmoins, par ses questions et ses propositions plus encore que par l'imposition de règles, la conduite humaine. La *morale* ainsi comprise, *fermée* (Bergson), enferme dans des comportements obligés, tandis que l'*éthique*, *ouverte*, ouvre et déploie des horizons sur lesquels la liberté créatrice et responsable fera se profiler desseins, projets, luttes...

Fragmentaires, ces éléments de définition suffisent pour le présent propos².

L'éthique et le droit sont donc tous deux du côté du questionnement et de la norme pour guider les choix individuels et collectifs et aménager les conduites et les comportements. La science, quant à elle, a été traditionnellement placée du côté de la connaissance de l'être et non pas du devoir-être. Comme l'affirmait le mathématicien Poincaré, on ne peut ni induire ni déduire de ce qui est ce qui doit ou devrait être.

La science, qui décrit et explique, s'écrit à l'indicatif, tandis que la morale, comme le droit, use de l'impératif. Mais est-ce vraiment si simple ? Il fut en tout cas un temps où n'existait pas telle séparation entre le scientifique et le normatif. Et peut-être entrons-nous dans des temps nouveaux où telle séparation n'est plus possible...

1. Éthicien, l'auteur collabore, avec une équipe du Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal, à la réalisation d'un programme de recherche sur les dimensions juridiques des changements technologiques. Trois essais, regroupés sous le titre général *L'Éthique et le droit face aux technologies de la vie et de la santé* (Cahiers du CRDP, 1987), ont été rédigés dans ce cadre ; le présent article y puise librement.

2. Au sujet de la dynamique interactive des rapports entre morale, éthique et droit, voir l'article de Guy Durand, *Du rapport entre le droit et l'éthique*, dans la revue juridique *Thémis* 20/2 (1986), 282.

Une alliance brisée

L'éthique (et plus largement la philosophie) et le droit, d'une part, et les pratiques de recherche scientifique, d'autre part, se sont longtemps développées à l'intérieur de ce que j'appellerai une culture commune. De l'une aux autres, il y avait consonance ou du moins résonance, connivence et complicité même dans une sorte d'incessante interfécondation³. Aussi, par exemple, les philosophes et les juristes pouvaient-ils parler avec les théologiens de loi(s) morale(s) naturelle(s) et de droit naturel, pendant que les physiciens, puis les médecins, de leur côté, cherchaient à découvrir et à mieux connaître les lois physiques, puis physiologiques, elles aussi naturelles, les uns et les autres affirmant que ces lois n'étaient

L'éthique sous-jacente à la techno-science déploie le pouvoir, la domination de l'homme sur la nature et son exploitation. Les valeurs de la nouvelle culture tirent plutôt dans le sens de la contemplation, de la convivialité et d'une solidarité planétaire.

pas « construites » par eux, mais bien « données » et trouvées dans le réel (éventuellement révélées), qu'elles avaient valeur ou force universelle et qu'elles étaient immuables.

Plus tard, d'un côté comme de l'autre, on a fait montre d'une plus grande sensibilité aux dimensions subjectives et situationnelles (la notion de « point de vue » dans les sciences, celle de « situation » en éthique), et donc relatives et relativisantes tant des perceptions et des conceptions que des pratiques dans lesquelles elles ont leur origine et leur aboutissement – cela, tant chez les philosophes et les éthiciens et chez les juristes que chez les scientifiques.

Cette dynamique interactive semble aujourd'hui brisée à la suite de l'éclatement de l'univers culturel qui était commun à la philosophie et à la science. La philosophie, et avec elle l'éthique, et sans doute aussi le droit appartiennent encore, à tout le moins de par la tradition dans laquelle s'inscrivent leurs visions et leurs pratiques, à un univers culturel qui n'est plus celui dans lequel se meuvent les pratiques scientifiques non plus que les pratiques professionnelles et industrielles qui s'y rattachent.

La science moderne n'a plus le caractère contemplatif de la science classique. L'idée d'opération caracté-

rise désormais l'activité scientifique : la science est aujourd'hui « étroitement associée à un pouvoir sur les choses, et sur l'homme lui-même, et c'est pourquoi elle apparaît liée à la technologie au point d'en être indiscernable »⁴. Utilisant des technologies toujours plus affinées et complexes, la recherche scientifique débouche sur ces technologies qu'elle crée et qui, constamment multipliées, la conditionnent en retour.

Nous reviendrons plus loin sur les conséquences pour l'éthique de ce rapprochement et de cette étroite interaction désormais entre la science et la technologie, ou de l'avènement de la techno-science. Contentons-nous pour le moment de prendre acte du fait que l'alliance séculaire établie entre une philosophie orientée vers la sagesse et une science de caractère « théorique » et, fondée sur l'observation, d'allure

plus contemplative est rompue ; et que se trouve en même temps brisée la connivence antérieure entre une morale de la loi naturelle, d'une part, et, d'autre part, une démarche scientifique de recherche des lois d'une nature sur laquelle elle n'a guère prise ni emprise, guère de contrôle.

À l'extériorité des points de vue d'un dieu ou du démon de Laplace permet-

tant d'accéder à la connaissance contemplative d'une vérité objective, a succédé la perception participative de qui, par ses expérimentations, agit de l'intérieur du monde à sa transformation.

Il y a plus encore. Ses praticiens ont revendiqué pour la science une neutralité axiologique et éthique généralement non critiquée et qui consomme le divorce signalé plus haut⁵. La philosophie, après une séculaire alliance avec une science qu'elle dominait, s'est développée en marge de la science, dans les « trous » laissés par elle. Dans un monde non connu et face à un avenir imprévisible, note Michel Serres, la morale prônait alors, avec l'humilité et la soumission résignée, la prudente prévoyance qui venait « combler un manque à savoir ».

Mais voilà que maintenant la science sait prévoir et prédire, éventuellement prévenir. Si donc la prévoyance venait autrefois « pallier un manque à savoir, elle doit désormais, pour nous, être constituée de l'ensemble des prévisions et prédictions que la science met à notre disposition »⁶ ; l'éthique et le droit doivent désormais – de nouveau ? – compter avec la science⁷.

Techno-éthique et nouvelle culture

Le défi d'une articulation neuve entre éthique, droit et techno-science est majeur. Car la technologie, remettant le monde à notre responsabilité, ouvre le champ éthique et le démultiplie.

3. Voir à ce sujet Ilya Prigogine et Isabelle Stengers, *La Nouvelle Alliance. Métamorphose de la science*, Paris, Gallimard/NRF, 1979.

4. Jean Ladrrière, *Les Enjeux de la rationalité. Le défi de la science et de la technologie aux cultures*, Paris, Aubier-Montaigne/UNESCO, 1977, p. 28. Voir aussi : Ilya Prigogine et Isabelle Stengers, *La Nouvelle Alliance*, p. 48.

5. Pourtant, on voit mal comment les pratiques scientifiques échapperaient à l'influence de ceux et celles qui s'y adonnent, de leur situation et de leurs problèmes, de leurs désirs et de leurs options. De plus, les pratiques scientifiques sont des pratiques sociales ; elles sont à ce titre nécessairement marquées par les valeurs dominantes de la société dans laquelle elles s'inscrivent. En retour, elles contribuent à la création de valeurs et, partant, à la configuration du champ axiologique. Roberto Miguelez, analysant les rapports entre l'ordre

scientifique et l'ordre axiologique (qui intéresse l'éthicien et le juriste), a bien mis en lumière comment les paradigmes scientifiques délimitent des espaces axiologiques, rendant par là possible la recherche de certaines valeurs et à tout le moins improbable sinon impossible celle d'autres valeurs. Plus encore, les découvertes scientifiques s'expriment dans des énoncés axiologiques, dans des lois qui induisent des valeurs, celles auxquelles elles ouvrent en quelque sorte un horizon de possibilité désormais élargi grâce aux développements de la technologie. La rationalité scientifique et technique tout à la fois, ou la rationalité technologique, prescrit d'ailleurs au chercheur scientifique un modèle de comportement qui tend à s'imposer peu à peu à tout le monde ; comme le note Roberto Miguelez, cette rationalité s'inscrit comme valeur centrale dans les représentations idéologiques dominantes des sociétés



Hydro-Québec

Le barrage LG 2

On présente parfois la technologie comme éthiquement « neutre » ou comme « a-morale » ; tout dépendrait, sur le plan éthique, de l'utilisation qui en est faite. Mais en est-il vraiment ainsi ? On peut aisément retracer dans les propos des ingénieurs et des technologues certaines maximes, avouées ou secrètes, que Mario Bunge a regroupées dans ce qu'il appelle une *techno-éthique*⁸ : l'homme est détaché de la nature et a plus de valeur qu'elle ; il a le droit et parfois le devoir de se soumettre la nature dans son intérêt propre ; il n'est pas responsable de la nature ; il doit viser à l'exploitation la plus poussée possible des ressources

naturelles et humaines au moindre coût ; les préoccupations esthétiques et éthiques sont étrangères à la technoscience et relèvent de la politique. Ces maximes sont effectivement étrangères à la science et à la technologie ; elles en animent toutefois les pratiques et les orientent, et elles appellent des aménagements juridiques conséquents.

Face à cette éthique le plus souvent implicite des ingénieurs et des technologues, prend forme depuis quelque temps déjà une éthique pratiquement antagoniste dans ce qui, avant d'être une éthique, constitue une *culture nouvelle* et des pratiques socialement marginales encore⁹.

Il s'agit à la fois d'une vision du monde et de pratiques qui situent les hommes et les femmes dans une nature – et dans un cosmos – dont ils sont partie et, mieux peut-être, à laquelle ils ont part ; qui font en conséquence large place au respect contemplatif et lui donnent le pas, dans la recherche d'un nouvel équilibre, sur l'intervention transformante ; qui, revalorisant le quotidien, tentent de réconcilier dans la convivialité de communautés fraternelles et d'harmoniser les conduites personnelles ou privées et les pratiques collectives ou proprement politiques ; qui reconnaissent et tentent en même temps de faire la solidarité humaine tant à l'échelle des groupes restreints et des alliances plus immédiates qu'à celle de la planète entrevue comme l'habitat d'une humanité nouvelle ou même du cosmos.

Cette éthique appelle à son tour, en vue d'aménagements juridiques conséquents, un renouvellement tant de certains chapitres du droit que de ses approches. Elle ne répudie pas la possibilité et la légitimité d'interventions transformantes audacieuses ; elle propose plutôt, ce qui ne va pas sans d'importantes conséquences dans l'ordre juridique, que semblables interventions se fassent davantage *avec* les personnes et les choses que *contre* elles ou *sur* elles.

S'agit-il d'une irréductible opposition ?

La technologie et la philosophie sont, pour reprendre l'expression de Mario Bunge, « deux voisins qui s'ignorent »¹⁰. « En quoi la philosophie peut-elle inté-

industrielles et post-industrielles. Roberto Miguelez, *Sciences, valeurs et rationalité*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1984.

6. Michel Serres, dans *Génétiq.ue, procréation et droit*, Paris, ACTES SUD/Hubert Nysson, 1985, p. 148 : « La morale occupait autrefois un lieu que maintenant la science et la technique comblent peu à peu. La morale, la sagesse remplaçaient la science, la prévoyance suppléait la prévision. Désormais, nous disposons de plus en plus de bonnes prévisions et de bonnes prédictions. Le manque de morale au lieu où s'installe la science va-t-il remplacer le manque de science au lieu où était la morale ? »
7. Le droit, qu'un réalisme en quelque sorte obligé éloigne de « l'idéalité », partage toutefois avec l'éthique l'embarras des remises en cause découlant de la confrontation avec une science dont la

pratique a établi que l'objectivité n'existe pas, qu'elle « n'a pas d'existence préalable à l'effort d'objectivation par lequel l'ensemble de la communauté scientifique la fait être, la fabrique et la rend réelle ». Le droit, ainsi touché en ses fondements, doit lui aussi tenir compte désormais de la science. Voir là-dessus les propos de Claude Lagadec dans un essai en préparation.

8. Mario Bunge, *Épistémologie*, Paris, Maloine SA, 1983, pp. 236-238.
9. Je m'inspire ici d'un article d'André Beauchamp, *Réflexions théologiques à propos d'une éthique de l'environnement*, publié dans la revue *Science et Esprit* 32/2 (mai-sept. 1980), 217-233, sp. 222-28 ; voir aussi : Guy Bourgeault, *L'environnement : enjeux et questionnements éthiques* dans les Cahiers de recherche éthique, no 9 : *Écologie et environnement*, Montréal, Fides, 1983.
10. Mario Bunge, *Épistémologie*, pp. 215-243.

resser les technologues ? demande-t-il. En rien, si l'on en juge par le manque de culture philosophique de presque tous les technologues. Et en quoi la technologie peut-elle intéresser les philosophes ? En presque rien si l'on en juge par le désintérêt, et parfois par la haine, que manifestent beaucoup de philosophes à l'égard de la technologie. » Et les juristes, ici, sont généralement philosophes !

Pourtant, la technologie est au coeur de la civilisation industrielle et fait partie, y occupant une place importante, de la culture contemporaine. On voit donc mal

Si le savant est tourné vers l'action et s'il lui est possible de transformer le monde, s'impose à lui la question du que faire ? Le possible, parce qu'il est possible, doit-il être réalisé ? pour qui, pourquoi et comment ? Et revoilà le droit et l'éthique.

comment les voisins, frères ennemis, pourraient continuer de se renvoyer l'un l'autre dos à dos...

Vers une nouvelle alliance?

Il ne faut toutefois pas minimiser les difficultés de la réconciliation souhaitée. La technologie nous a fait entrer dans un univers sans commune mesure avec notre expérience antérieure du temps et de l'espace, de la vie, de l'existence, dont la philosophie cherchait précisément à rendre compte¹¹. Chacun sait que le monde n'a pas commencé avec l'avènement de l'humanité et on parle communément, depuis plusieurs décennies déjà, de pré-histoire.

Voilà maintenant que les possibilités ouvertes par la technologie nous projettent, par de possibles modifications délibérément apportées non seulement à leur environnement, mais aux individus ou aux collectivités, voire à l'espèce humaine, dans une éventuelle post-histoire par delà ou au delà de l'humanité, instaurant à tout le moins le primat d'un futur imprévisible et illimité sur le passé et même sur le présent. Le technocosme, de son côté, l'espace de la techno-science, est sans commune mesure avec le « milieu » humain auquel nous sommes habitués.

Et l'existence humaine, dans cet espace-temps nouveau, est vécue tout entière sur le mode de l'action plus que de la contemplation, de la transforma-

tion plus que de la soumission ou de l'adaptation, faisant constamment face à un avenir à la fois prévu et incertain, voulu, choisi, et pourtant radicalement inconnu, inédit et proprement imprévisible !

L'anthropologisme instrumentaliste ne peut en conséquence plus tenir, qui faisait de l'homme la mesure de la technique et de la technologie. La virulence de l'entreprise de déconstruction-reconstruction par la technologie de l'être humain et de son environnement vital remet radicalement en cause cette

façon de voir. Par delà les modifications apportées à l'environnement, la manipulation du cycle vital, de la naissance à la mort, la modification des voies de l'apprentissage, la manipulation de l'expérience externe par les prothèses, la manipulation de l'expérience interne par les divers moyens de modification des comportements, la manipulation génétique qui peut devenir manipulation spécifique ou de l'espèce : tout cela fait apparaître comme illusoire un évolutionnisme anthropocentré selon lequel la technique serait, dans les mains de l'homme, simple instrument.

Comme le note Bernard Ronze, la techno-science fait perdre à l'obligation morale, avec sa référence habituelle qu'était la loi naturelle, son assurance puisée dans une anthropologie fondatrice. Le réel est moins donné désormais qu'à réaliser, et « l'homme devient l'ouvrier de sa propre transformation ». L'individu et l'espèce se trouvant désormais placés sous le signe de la potentialité, se trouve introduite du même coup l'éthique avec ses questionnements¹². La technologie, en renforçant une maîtrise humaine qui accroît l'indétermination des choix effectivement possibles tout en assurant un plus grand contrôle sur les conditions d'effectuation et d'effectivité des actions, ouvre le champ de l'éthique et le démultiplie¹³.

Le mur dressé par Poincaré et « séparant le moraliste ou le juriste du savant, note Michel Serres, se fissure ce matin... »¹⁴. La maîtrise du possible (il est désormais possible de...) ouvre le champ de l'éthique en réintroduisant, avec le conditionnel (il *serait* possible de...), l'obligation de choisir et donc,

déjà, l'impératif. Elle ouvre surtout et bien avant le champ de l'interrogation éthique : le possible, parce qu'il est possible, doit-il être réalisé ? pour qui, pourquoi et comment, le cas échéant, le sera-t-il ?

Se trouvent ainsi renouvelés les rapports entre la techno-science, l'éthique et le droit. Le principe de Poincaré mis en échec, savants et ingénieurs, forcés en outre de débattre publiquement des finalités et des modalités de travaux dont les répercussions rejoignent les profanes et touchent de plus en plus profondément à leurs conditions de vie, voire à leur vie elle-même, se réveillent, aux côtés des juristes, moralistes !

Pour une éthique de la responsabilité

Que pouvons-nous tirer des propos qui précèdent pour l'élaboration d'une éthique de l'environnement ?

Nous sommes habitués à une réflexion éthique qui, même lorsque sa démarche paraît inductive, fait appel à une vision de la personne et des collectivités humaines dont il est ou du moins serait possible de « déduire » des règles de conduite, et qui est perçue et présentée comme un modèle ou un devoir-être en fonction duquel peuvent

11. Voir là-dessus le livre de Gilbert Hottos, *Le Signe et la technique : la philosophie à l'épreuve de la technique*, Paris, Aubier, 1984.
12. Bernard Ronze : *Disparition et ressuscitation de l'obligation morale dans le champ des sciences et des techniques*, dans la revue *Recherches de sciences religieuses* 70 (1982), numéro spécial sur *l'Universel dans les morales*, pp. 59-74.
13. Jean Ladrière : *Les Enjeux de la rationalité*, pp. 213-214.
14. Michel Serres, dans *Génétique, procréation et droit*, p. 29.
15. J'ai déjà abordé cette question dans un article, *Expérimentation humaine et manipulation*, publié dans *Relations*, 34/396 (septembre 1974), 240-244. Rappelons, rendant à César ce qui lui revient, que Pierre Antoine avait écrit quelques années auparavant un essai intitulé précisément *Une morale sans anthropologie ?*
16. Voir à ce sujet l'ouvrage de Pierre Antoine, *Morale sans anthropologie*, Paris, Éd. de l'Épi, 1970, spécialement pp. 90-91, sur la responsabilité qui précède l'action ; pp. 92-95, sur l'action communautaire et la responsabilité ; p.

être jugés, par delà les intentions et les décisions, les comportements et donc les faits. Le renvoi explicite ou implicite à une anthropologie antérieure a marqué toutes les éthiques passées et tous les droits qui s'en sont inspirés.

Or ce renvoi n'est plus possible depuis qu'un processus d'auto-création de l'humanité projette dans le futur ce en fonction de quoi les choix actuels et les actions présentes seront jugés et jugés¹⁵. S'instaure par la technologie un type de rapport humain aux êtres et à leur environnement qui engage l'avenir et éventuellement le compromet – et ce, non pas seulement pour l'individu, mais bien pour les collectivités et pour l'espèce. Il n'est en effet pas exclu que certaines interventions sur l'environnement ou sur l'être humain lui-même introduisent dans le devenir de l'humanité des mutations qui s'avèreraient irréversibles : certains vont jusqu'à parler de l'avènement éventuel, avec une post-humanité, d'une post-histoire.

Le monde et son avenir sont désormais laissés à notre responsabilité. Si les repères d'un monde ancien s'avèrent ici peu utiles, l'interrogation éthique, nettement contredistinguée de la morale et de ses édits, tentera d'accompagner l'appréhension de la situation nouvelle et de ses enjeux, afin d'orienter, par delà la réflexion et la discussion, l'action. Ainsi s'élaborera, ainsi s'élabore déjà ce que l'on peut appeler une éthique de la responsabilité.

91, sur la responsabilité du destin historique de l'humanité dont chacun est solidairement responsable.

17. Hans Jonas. *The Imperative of Responsibility. In Search of an Ethics for the Technological Age*, Chicago, University of Chicago Press, 1984.

Mais de quoi s'agit-il au juste ? La responsabilité occupe en éthique et plus encore dans la réflexion sur le droit, ses fondements et ses pratiques, une place importante. La notion de responsabilité est en effet une notion essentielle et centrale du code napoléonien et des codes qui en sont issus, comme des traditions juridiques anglo-saxonnes. Il s'agit pour l'essentiel, surtout dans les codes plus anciens, d'une responsabilité « objective » entraînant *post factum* l'obligation de réparer les dommages causés pour rétablir l'ordre

L'éthique de la responsabilité dont il est ici question trouve ses « modèles » déjà anciens dans l'expérience du parent et dans celle de l'homme d'État. Dans l'expérience de la parentalité, en effet, que Hans Jonas présente comme le prototype de l'expérience de la responsabilité et de l'éthique qui peut s'y inscrire, la responsabilité est engagée pour le futur en dépit de son imprévisibilité : en décidant de mettre au monde un enfant, les parents s'engagent à faire en sorte qu'il puisse accéder à l'autonomie de l'adulte. De même, l'expé-

L'éthique de la responsabilité, par delà le souvenir des codes et de la loi naturelle, est tournée vers l'avenir : éthique de prévoyance, elle allie l'audace à la vigilance.

perturbé. La dimension subjective et personnelle de la responsabilité sera plus tard mise en lumière par les moralistes ; il s'agit alors d'une responsabilité en quelque sorte antécédente, mais directe et comme immédiate, dont la conception marquera le droit.

Depuis peu, la dimension communautaire de la responsabilité, à la fois collective et différenciée, a été (de nouveau) mise en relief, en même temps que sa prise sur le futur¹⁶. Les nouvelles dispositions juridiques en matière de santé et de sécurité au travail, de sécurité routière et d'indemnisation (par la médiation des polices d'assurances ou par celle de l'État) en fournissent, en droit, de bonnes illustrations, de même que celles touchant la protection de l'environnement et de sa qualité... Une nouvelle éthique de la responsabilité prend donc forme, dont le droit commence de prendre acte et compte.

rience de l'homme d'État comprend cette responsabilité assumée dans la décision présente de ses répercussions à venir¹⁷.

La technologie, en ouvrant la possibilité d'interventions sans cesse plus audacieuses transformant la vie humaine et son environnement proprement vital, engage effectivement l'avenir de « l'homme », personne et espèce. Les repères connus d'une éthique d'inspiration personnaliste axée sur la seule reconnaissance des droits s'avèrent en conséquence insuffisants : les personnes à venir n'ont pas (encore) de droits et il importe pourtant de maintenir ouvert pour elles l'avenir de l'humanité. Nous sommes présentement responsables, individus et collectivités, de cet avenir.

L'éthique de la responsabilité dont il est ici question fait appel à l'audace créatrice, d'une part ; à la prudence et



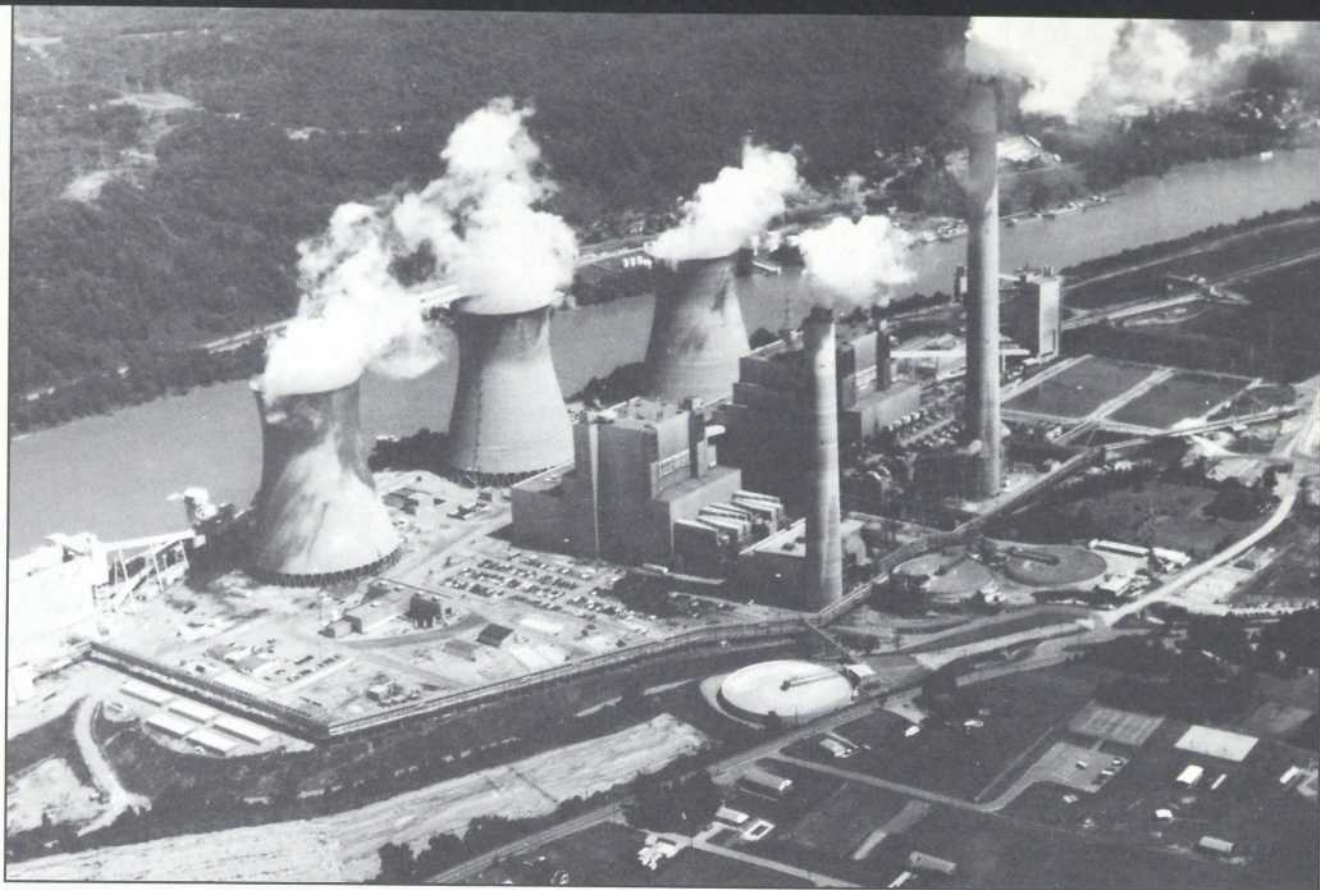
LES SOIRÉES RELATIONS SUR CASSETTES VIDÉO

- l'Afrique du Sud
- Spécial Haïti
- l'Église de Montréal
- l'avenir de Montréal
- la mode du déclin
- l'Église et les laïques
- Charité business ?
- 1986 après J.C.
- Économie et foi
- Québécois sans nostalgie
- La Chine
- Les sans-abri
- Rome : respect de la vie
- Syndicats en 1987
- Accès à l'égalité
- Haïti (nov. 87)
- Le choix des Inuit



Vous pouvez emprunter ces cassettes (location: pour 1 semaine: 5\$ plus les frais d'envoi) ou même en commander une copie (25\$ plus les frais). Veuillez préciser le format de la cassette désirée (Beta ou VHS) et le sujet.

Adresser vos commandes à Pauline Roy, Centre justice et foi
25, Jarry ouest, Montréal H2P 1S6 (514) 387-2541



Canapress

à la vigilance, d'autre part. À l'audace : parce que la technologie ouvre des possibles qu'il convient sans doute d'explorer et d'exploiter en vue de réalisations neuves au service d'un mieux-être de l'humanité. À la prudence et à la vigilance : à cause des risques inévitables et de l'envergure des enjeux.

AUDACE ET CRÉATIVITÉ – Les découvertes scientifiques ont remis en cause les visions créationnistes et finalistes du monde qui instaurent d'emblée et inéluctablement une sorte d'harmonie préétablie entre l'humanité et son environnement déclaré « naturel ». Bien avant ces découvertes, pourtant, éruptions volcaniques et tremblements de terre, ouragans et raz de marées, inondations et sécheresses... nous avaient appris, avec la recherche du « paradis perdu », la nécessité de parer à l'hostilité souvent de l'environnement. Comment ne pas se réjouir, encourageant l'audace des interventions, de ce que la technoscience permet de contrer désormais certaines menaces.

PRUDENCE ET VIGILANCE – Cela, comme la vie d'ailleurs, ne va toutefois pas sans risques. Le manifestent à l'évidence la menace d'une explosion nucléaire faisant voler en éclats la planète (nous avons l'arsenal nécessaire à la réalisation de ce grand feu d'artifice dont nous ne pourrions cependant pas voir le spectacle !), ou celle d'être grillés vifs par les rayons d'un soleil dont la

puissance ne serait plus filtrée par l'ozone, ou celle encore d'une détérioration de l'environnement devenue irréversible et dont les premiers dommages seulement nous seraient révélés dans le dépérissement de nos forêts et dans la pollution de lacs et de rivières dont les eaux sont déjà mortifères pour les poissons...

La conscience des risques encourus n'entraîne pas la condamnation de la technologie non plus que des interventions qu'elle rend possibles, ni le refus d'y recourir. Elle invite plutôt à la prudence (de la part de celui qui agit) et à la vigilance (de la part de la communauté).

La règle de la prudence, règle éthique ancienne, fondamentale, est valable pour tous les choix et pour toutes les actions humaines ; elle s'avère aujourd'hui et demain d'autant plus importante que la technologie, compte tenu de l'extension sans cesse croissante de son champ d'intervention possible et effective, et de la profondeur éventuelle ou de la radicalité de ses interventions, peut engager l'avenir de la personne ou de la collectivité ou même de l'espèce et éventuellement le compromettre de façon irréversible. Or, comme le fait remarquer Hans Jonas, le parieur qui mise tout, quoi qu'en ait dit Pascal, n'est pas prudent puisqu'il risque non pas « une » perte, si grande soit-elle, mais « sa » perte, la perte de lui-même.

La règle de la vigilance s'inscrit elle aussi dans une longue tradition. Il ne s'agit pas d'ériger ici la méfiance en système. Il s'agit plutôt et plus simplement de reconnaître que l'importance des enjeux – radicalement la vie des personnes et sa qualité, la vie des collectivités et sa qualité, la vie de l'espèce humaine et sa qualité... par et par delà la préservation de la qualité de l'environnement – fait qu'on ne saurait laisser les choix et les décisions dans les matières dont il est ici question aux seules personnes qui détiennent, avec et par la maîtrise de la technologie, le pouvoir qu'elle confère.

Ce n'est donc pas la seule mode qui a poussé à entreprendre, touchant l'environnement et la protection de sa qualité, échanges et débats sur des bases inter ou transdisciplinaires et transprofessionnelles larges, et à mettre finalement ces débats sur la place publique en invitant profanes et laïcs à venir discuter avec les savants et les clercs. Qu'entend-on par qualité de la vie ? par qualité humaine de la vie ? et par qualité de l'environnement ? Et qui surtout en décide ? Qui décidera, qui décide déjà aujourd'hui quelle humanité nous serons demain ?

Certes pas le philosophe ni le juriste. Mais ceux-ci ne sauraient laisser aux scientifiques et aux technologues/ingénieurs d'en décider seuls... pour eux en même temps que pour tous. ■

LA RESPONSABILISATION SOCIALE

par Céline Saint-Pierre

sociologue, UQAM

Si dans les années 60 et 70 l'engagement semblait aller de soi, il n'en va pas de même aujourd'hui¹. À cette époque, dans les milieux progressistes, celui ou celle qui ne militait pas suscitait l'étonnement voire la désapprobation ; maintenant, on semble vivre une situation tout à fait opposée où l'engagement, loin d'être un postulat, est questionné jusque dans ses fondements.

La crise de l'engagement me semble s'éclairer, en effet, si on la replace dans le contexte d'une société où les valeurs et les comportements ne sont plus évidents et où la personne individuelle, le sujet, doit se choisir et se déterminer lui-même une échelle de valeurs et un mode d'insertion dans la société. C'est ce profond changement du tissu social que je veux évoquer en parlant d'une *société de prescription* évoluant rapidement vers une *société fondée sur l'inscription*.

Ce processus n'est pas étranger à la crise de la société moderne capitaliste dans les formes qu'elle a prises notamment après la Deuxième Guerre mondiale.

Le Québec, une société en crise

On l'a dit maintes fois, la société moderne craque. Le Québec n'est pas à l'abri d'un processus de décomposition-recomposition, dont je rappelle ici brièvement certains éléments. Il faut bien remarquer, toutefois, que l'alignement de ces éléments sous-entend leur articulation.

1. Cette crise de société a trouvé ses assises les plus visibles dans la crise pétrolière des années 70, puis dans la récession du début des années 80. Celles-ci venaient briser le mythe de la croissance constante et de la prospérité sans limite ; les « années glorieuses » allaient marquer la fin d'une croyance dans le système capitaliste, comme mode de développement illimité des ressources, comme système en constante expansion.

2. Les institutions centrales, piliers de l'intégration sociale, ont connu des moments d'ébranlement sans retour, si l'on pense du moins à leurs formes initiales d'organisation et de légitimation. Qu'il s'agisse :

- a) de la puissance cohésive de l'Église catholique, puis de l'abandon massif de la pratique religieuse traditionnelle dans les années 60, suivi dans les années 70 d'une popularité des religions orientales et d'une multiplicité de formes de pratiques à connotation religieuse : méditations, yoga, jeûne ... ;
- b) de la force de mobilisation massive du projet de libération

nationale et de l'ampleur qu'il a prise depuis 1976 avec l'élection du Parti Québécois, qui propose maintenant une mise au ban des objectifs d'indépendance nationale et un maquillage de toutes les velléités d'émancipation du peuple québécois ;

- c) de la force d'intégration et de socialisation de la famille nucléaire québécoise puis de son éclatement en de multiples formes depuis une dizaine d'années surtout ;
- d) du marché du travail, comme lieu privilégié d'insertion sociale à long terme et de son actuelle déstructuration, puis de sa réorganisation sur des bases de précarité, de court terme et de multiplication des statuts des personnes en emploi ;
- e) du travail salarié, conçu à la fois comme moyen de valorisation de soi et comme principe d'organisation du projet de vie, et de son actuelle remise en question et relativisation comme valeur centrale et principe signifiant de l'existence sociale.

3. L'État qui, depuis les années 60 notamment, a connu une expansion sans précédent et multiplié ses lieux d'intervention surtout dans la sphère des politiques sociales, voit maintenant son rôle modifié, ses lieux d'intervention déplacés, voire réduits ; il prend de plus en plus le visage d'un État néo-libéral et suit de près en cela les tendances politiques américaines.

4. Les partis politiques dominants tels que le Parti libéral et le Parti conservateur du Canada n'arrivent plus à formuler des programmes mobilisateurs. Ils vivent de prises de positions ponctuelles, mal articulées et pleines de contradictions, pratiquant la gestion des affaires publiques en cercles fermés. Qu'il s'agisse du libre-échange ou du Lac Meech, la démocratie n'est pas à l'ordre du jour et les citoyens canadiens n'ont pas voix au chapitre. Par ailleurs, les grandes mobilisations des forces politiques de gauche ont connu un effritement presque total dans les années 80, et ce, tant au niveau organisationnel qu'idéologique.

5. Les années 70 ont été marquées par une prise de conscience assez massive des enjeux qui sous-tendent le développement de l'environnement ; elle s'est traduite dans le mouvement écologique. Dans ce contexte et à un niveau plus micro-social, le rapport au corps physique et mental est devenu une question prioritaire pour bon nombre d'individus, en même temps que s'est développée une critique des médecines traditionnelles et des formes de dépendance qui en découlent entre patients et experts. Ce mouvement est maintenant attaqué de front, entre autres par la développement de la procréation artificielle par lequel les femmes perdent le contrôle sur leur propre force de reproduction, la maternité devenant une affaire de laboratoire, inscrite dans le réseau des activités marchandes.

1. NDLR : Ce texte est l'exposé qui a été donné lors de notre session Christianisme et modernité, sur le thème : l'engagement, le social et le politique.

Ces éléments doivent être pris en compte, à mon avis, dans la réflexion sur l'engagement. Moins que jamais, celui-ci n'est un postulat ; s'il en laisse plus d'un indifférent, il fait l'objet d'une remise en question chez ceux et celles qui croient que quelque chose leur échappe, que tout s'effondre, surtout du côté des alternatives progressistes et des changements sociaux possibles.

Le socialisme réel en aura déçu plus d'un et les forces sociales susceptibles de construire une société nouvelle plus démocratique et plus égalitaire dans les pays capitalistes n'apparaissent plus aussi bien définies et organisées. De plus, les grilles de lecture et d'analyse les plus fréquemment utilisées, dont certaines s'inspirent d'un marxisme orthodoxe à tendance trop sectaire, se retrouvent dans un cul-de-sac difficile à contourner. Une certaine forme de société semble se fissurer de toutes parts.

De la prescription à l'inscription

Je fais l'hypothèse qu'au Québec, depuis la Seconde Guerre mondiale notamment, nous vivons le passage d'une société fondée sur la prescription à une société fondée sur l'inscription. Ce processus se divise en deux temps principaux.

Le premier est temporellement situé dans la période communément appelée la Révolution tranquille pendant laquelle nous serions passés, selon mon hypothèse, d'un type de société fondée sur des institutions de prescription à une société fondée davantage sur la conquête des droits individuels, des droits de la personne. J'entends par *société de prescription* une société dans laquelle ce sont les institutions qui, au nom de droits qui leur sont attribués, prescrivent aux individus les devoirs qui sont les leurs. Les institutions sont des lieux de production du sens de l'action humaine et des référents des pratiques des individus. Ceux-ci définiront leurs pratiques comme des devoirs prescrits par l'Église, par la famille, par l'entreprise, par l'école, par l'État. Les comportements ainsi orientés trouveront leur légitimité dans une nécessaire obéissance (non questionnée) à Dieu, à la doctrine de l'Église, aux parents, aux dirigeants d'entreprises, aux maîtres, aux représentants de l'État, en tant qu'acteurs des institutions de prescription.

Ainsi les années 60 et 70 seraient caractérisées au Québec par la cohabitation d'un modèle institutionnel en déclin, fondé d'abord sur la prescription, et d'une forme sociale en émergence, fondée sur la conquête des droits de la personne, celle-ci étant définie en fonction de son appartenance à des catégories sociales significatives : sexe, âge, région, race, éducation, nationalité... Durant cette période, la défense des droits individuels renvoie à un individu-sujet pensé d'abord sur le mode du « nous », c'est-à-dire en fonction de son appartenance à une collectivité. L'individu trouvera donc légitimité à ses revendications (en termes de droits) à partir de son appartenance à diverses collectivités : femmes/hommes ; personnes âgées/jeunes ; autochtones, minorités ; syndicats/patronat... Contrairement à la période précédente, les devoirs sont maintenant renvoyés aux institutions et principalement à l'État, alors que les individus font valoir leurs droits à travers des organisations spécifiques qui leur servent de support.

Cependant, cette période est marquée par des organisations qui, tout en proclamant l'inscription nécessaire de l'individu-sujet collectif, ont fonctionné surtout à la prescription : que l'on pense aux syndicats, aux organisations politiques de gauche, aux groupes féministes, dans les années 70. Ainsi tout en recherchant l'inscription d'un sujet défini sur la base

de droits de la personne et en définissant l'organisation collective comme moyen privilégié de conquérir de nouveaux droits, ces organisations n'en ont pas moins adopté des modes de fonctionnement similaires aux institutions dites traditionnelles et définies comme oppressives. Axées principalement sur la production d'idéologies nouvelles construites sur le modèle de doctrines, elles commandent un type d'engagement fondé sur l'obéissance et l'adhésion inconditionnelle.

Le « centralisme démocratique » symbolise bien, à mon avis, le contexte de cette période. Au nom du groupe, du collectif, de la masse, du peuple, l'individu comme personne-sujet est nié, annihilé, non-porteur de sens dans la mise en forme de ce projet alternatif de société. Les organisations s'affrontent sur le terrain de la production symbolique ; elles compétitionnent même entre elles dans la lutte pour leur reconnaissance comme force dominante de représentation du sujet opprimé en processus d'inscription historique. L'engagement qui formalise ce processus se vit comme pratique de conquête et de défense des droits dits individuels/collectifs, renvoyant les institutions dominantes et surtout l'État à l'exercice de leurs devoirs et de leurs responsabilités envers les individus et les collectivités.

Bref, nous faisons l'hypothèse que, contrairement à la période précédente, les droits se sont davantage définis du côté de l'individu comme porteur du sujet collectif, et des devoirs, principalement du côté des institutions étatiques. L'individu se fond dans le « nous » collectif, identifié principalement comme « victime d'un système », comme « opprimé ». Le processus d'affirmation de ses droits à travers les revendications collectives s'est constitué comme moment premier de son inscription comme sujet historique.

Moment nécessaire sans aucun doute, il n'est cependant pas suffisant. Une dimension semble avoir été oubliée : celle des *devoirs*, souvent passés sous silence, soulevant des malaises, voire des fuites en avant, lorsque évoqués. La construction démocratique d'une société nécessite une articulation des droits et des devoirs des citoyens. Nous sommes à un moment charnière de mise en forme de cette articulation qui nous incite à passer d'une problématique de la victimisation à une problématique de la responsabilisation sociale comme forme d'inscription du sujet dans la société. Pour moi, cette nécessaire responsabilisation sociale renvoie à ce que j'entends par l'engagement. Cette importance donnée à la responsabilisation sociale est d'autant plus cruciale que nous entrons dans ce que j'appelle le deuxième temps de ce processus d'inscription de l'individu-sujet.

Je qualifierais la période actuelle de période de flottement dans ce processus d'inscription de l'individu-sujet. Ce flottement s'exprime par une remise en question des formes collectives d'expression de ce sujet et par une recherche, trop exacerbée pour certains, de reconnaissance des droits individuels au détriment des droits collectifs. Perdu dans la masse, se sentant nié par les collectivités, l'individu est à la recherche de son identité et tente de s'approprier des terrains de production symbolique.

La question de l'engagement se repose dans ce contexte et oblige à la repenser autrement. L'engagement comme forme privilégiée de l'action ne mobilise plus. Sa légitimation est à reconstruire. Nous sommes confrontés actuellement à un moment de réinscription nécessaire du sujet dans l'histoire : l'acteur collectif (mouvement ouvrier, partis politiques, groupes populaires) tout en continuant à exister au niveau institutionnel fait place à un « sujet individué » qui tente de se reconstruire à ce niveau. Trop porté par les structures et par un « nous » amalgamant, homogénéisant, l'individu ne se saisit plus comme sujet et ses rapports avec la société sont à rebâtir.



Extrait du film *Le déclin de l'empire américain*

La reconstitution du « je » comme sujet

Pour plusieurs, l'engagement passe d'abord et avant tout par une recherche de reprise en mains de soi où le « moi » prime dans les priorités qu'ils se donnent. Cela m'apparaît comme un moment possible voire nécessaire de réinscription et de reconstitution du sujet. Cependant le risque est grand de voir cette construction du « je » en rester au « moi », au repli sur soi. C'est pourquoi je vois l'engagement comme un moyen de passer du « je » individué au « je » sujet et ce passage prend la forme de ce que j'entends par responsabilisation sociale. Il s'agit d'un processus dynamique de définition, de prise en charge et de mise en pratique des droits mais aussi des devoirs de l'individu-sujet en regard de lui-même, de son environnement, des collectivités auxquelles il appartient et ce, tant au niveau local, national, qu'international.

Engagement suppose mobilisation. Mobilisation suppose légitimation de l'action. Et c'est là que l'on rencontre le vide : l'action tourne en rond, on ne sait plus que faire parce qu'on ne sait plus pourquoi il faut agir. Cette recherche de légitimation de l'action renvoie à la quête de sens et c'est cela qui mobilise actuellement. Les grandes doctrines théistes reposant sur la Révélation, comme le modèle de rationalité, fondement des institutions et des organisations des sociétés occidentales modernes, tout comme les modèles alternatifs de société, sont en crise et ne créent plus cette légitimité dont l'action a besoin pour se produire. La période actuelle en est donc une de flottement, de recherche de nouvelles légitimités, mais aussi d'incapacité de se représenter l'avenir et, conséquemment, de se voir à l'oeuvre dans une action à long terme. L'inscription dans le présent canalise toutes les énergies. Cette gestion du présent vise la survie quotidienne et la préservation de minces acquis.

Ceci expliquerait sans doute pourquoi la forme d'engagement qui semble dominante aujourd'hui se vit d'abord au niveau micro-social et s'oriente principalement vers la reconstitution des rapports sociaux au niveau micro-sociétal : rapport à soi (vie physique, mentale et spirituelle), rapport à l'environnement (écologie), organisation du projet de vie (vie amoureuse, vie familiale, études, travail-chômage...). Ce qui peut apparaître comme une forme égocentrique de vivre l'histoire (l'expression populaire « ego-trip » le traduit bien) peut aussi être vu comme un moment de réinscription de l'individu comme sujet social dans une société en plein remue-ménage, tant

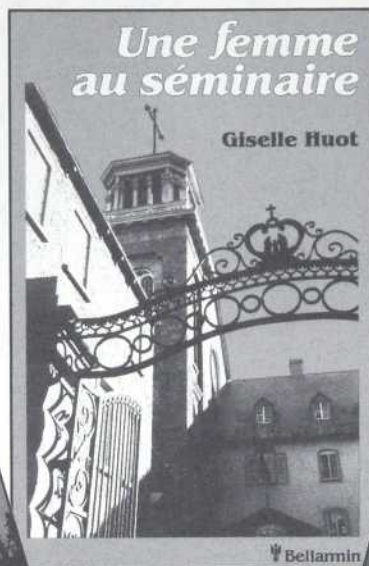
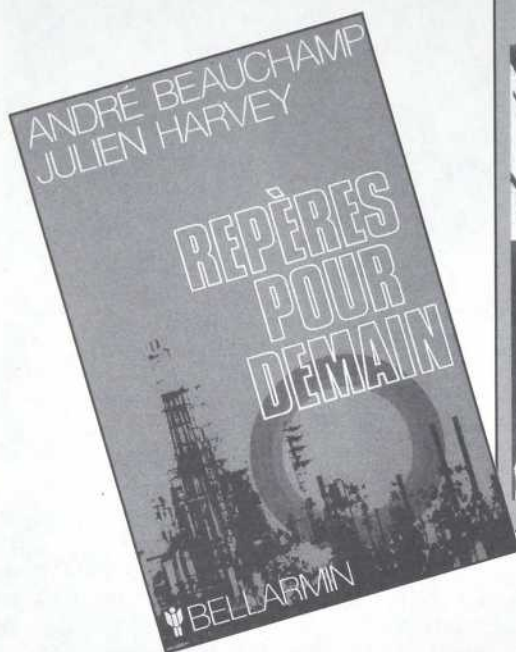
au niveau économique qu'idéologique.

Même si persiste son adhésion aux grandes causes, adhésion qu'il manifeste par des formes ponctuelles d'implication, l'individu comme personne-sujet cherche à ne plus être défini par procuration (via les institutions telles que l'Église, l'État, les partis, les divers groupes de représentation). Face à lui-même, il se saisit à vif, il vit à fleur de peau. Inquiet la plupart du temps, il trouvera réconfort dans des formes de gratification souvent fort banales. Il est à une croisée des chemins difficile où les indications pour opérer un choix se font très rares.

Il devient nécessaire, dans ce contexte, de repenser les rapports entre le social et le politique. La période actuelle en serait une où le social prime sur le politique, contrairement aux années 60 et 70. La société se met en scène, les acteurs improvisent, dans une recherche d'inscription. Deux scénarios retiennent mon attention ; le premier raconte la mise en forme de rapports sociaux de type nouveau : égalitaires, démocratiques, pluralistes et créatifs, ils devraient permettre de déboucher sur le politique défini autrement. Ne portant plus le masque des rapports de domination, il pourrait arborer le visage de la solidarité, de la démocratie et de l'égalitarisme et garantir le respect des droits des individus tout en assurant la pratique de leurs devoirs envers les collectivités et la société.

Quant au second scénario, il raconte l'épuisement des individus et des collectivités dans cette quête de sens, dans cette démarche de conquête des droits et de pratique des devoirs. Le défi apparaît impossible à relever, les acteurs n'arrivent pas à écrire leur texte, à camper leurs rôles. Ils sont chassés de la scène mais le rideau ne tombe pas : ce processus d'inscription sociale et politique se voit bloqué, neutralisé par de nouvelles prescriptions autoritaires, voire par le totalitarisme « doux », où les rôles sont déjà écrits. Il y a de fortes chances de retrouver plusieurs de leurs acteurs parmi les nouvelles droites en politique, les prêcheurs mass-médiatiques, les évangélistes du dimanche et les vendeurs de drogues euphorisantes/soporifiques de toutes sortes, pour ne citer que quelques exemples.

Le processus d'inscription se joue surtout à travers ces deux scénarios actuellement. Si, pour l'instant, le second paraît plus visible et plausible que le premier, cela ne veut pas dire qu'il l'emportera ; mais la compétition est et demeurera forte dans les années qui viennent. L'engagement social et politique repensé sur de nouvelles bases prend ici tout son sens. ■



UNE FEMME AU SÉMINAIRE

par Giselle Huot

Pour célébrer leur centenaire, les Dominicaines de la Trinité ont voulu se rallier toutes celles dont elles sont issues, et plus particulièrement leur Mère fondatrice (Marie de la Charité) et ses disciples. C'est de ce désir qu'est né l'ouvrage *Une femme au séminaire*.

Ce livre n'est donc pas une réflexion mais une histoire, une belle histoire vraie enchâssée dans un contexte historique. Un beau conte d'amour et de vie à l'école de la joie, de la fierté, de la détermination et de la foi qui soulève les montagnes.

525 pages, 30 \$

REPÈRES POUR DEMAIN

Avenir et environnement
au Québec

par André Beauchamp
et Julien Harvey

Ce livre regroupe quatre textes différents : – Pour comprendre les années qui viennent. – Les chrétiens et l'environnement. – Développement insensé ou histoire responsable. – À propos des morales de l'environnement.

Malgré la diversité des styles et des propos, la problématique centrale est la même. Quels sont les défis posés par l'environnement, quels sont nos repères pour demain ?

157 pages, 11,95 \$

L'AILE BRISÉE

par Nicole Proulx

À la fin des années 40, la petite Françoise naît dans une maison close. D'un foyer nourricier à l'autre, elle vit son enfance sous le signe du préjugé et sous le poids d'une immense solitude. A dix-huit ans, elle décide enfin de voler de ses propres ailes. Mais saura-t-elle croire en la bonté des autres, en leur fidélité ? Saura-t-elle aimer, elle qui l'a si peu été ?

Ce roman devient un procès : le procès de la reconnaissance du droit de vivre. Le procès des préjugés et, en même temps, un hymne à la tendresse, un grand cri de reconnaissance à tous les êtres qui savent croire en l'autre.

500 pages, 24 \$



Éditions Bellarmin

8100, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) Canada
H2P 2L9 — Tel.: (514) 387-2541

lectures

CMED : Notre avenir à tous □ Michel Dorais : Les enfants de la prostitution □ Jean-René Huguenin : Le feu à sa vie □ Neil McKenty : In the Stillness Dancing. The Journey of John Main.

Notre avenir à tous

Créée à la fin de 1983 en application de la résolution 38/161, adoptée à la 38e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement est un organisme indépendant formé de vingt-trois membres de vingt-et-une nations différentes dont la moitié au moins devaient originer des pays en voie de développement. Les membres ont siégé à titre personnel et non en tant que représentants de leur gouvernement, même si certains occupaient ou avaient occupé, au moment de leur nomination, un poste politique important dans leur pays.

La Commission a travaillé finalement près de trois ans (900 jours). Elle a décidé que ses débats seraient publics pour plus de transparence. Elle a organisé des délibérations dans toutes les parties du monde. Trois comités d'experts ont produit des avis préliminaires : Energy 2000, Industry 2000, Food 2000.

« La Commission ne se propose pas de poursuivre ses travaux après examen de son rapport par l'Assemblée générale (de l'ONU) et elle cessera offi-

ciellement ses activités le 31 décembre 1987. »

Notre avenir à tous se présente comme un rapport substantiel mais moyennement volumineux. Produit en anglais en avril 1987, le texte français n'a été disponible qu'en août dernier. Le document comprend douze chapitres et deux annexes totalisant environ 350 pages. Le texte est jalonné d'encadrés comprenant des citations des groupes et individus venus témoigner devant la Commission.

Le résumé du rapport tient en 109 paragraphes. La première partie du rapport traite des préoccupations communes : un avenir compromis, vers un développement durable, le rôle de l'économie mondiale. La deuxième partie traite des problèmes communs : population et ressources humaines, sécurité alimentaire, espèces et écosystèmes, énergie, économie et environnement, industrie (produire plus avec moins), le défi urbain. La troisième partie, efforts communs, aborde la question de la gestion du patrimoine commun, celle de la paix, sécurité, développement et environnement puis, enfin, offre des propositions en vue d'une réforme institutionnelle et juridique. L'annexe 1 contient un résumé des principes juridiques proposés pour la protection de

l'environnement et un développement durable.

Il est difficile de saisir un rapport de cette ampleur en quelques paragraphes. Quatre choses pourtant m'ont frappé.

Le rapport aborde la question de l'environnement à partir d'une problématique mondiale. Son origine, des Nations Unies, apparaît bien et laisse entrevoir que la situation politique internationale accuse un retard considérable sur la réalité des problèmes actuels dont certains sont devenus planétaires. Nous savons tous que les problèmes ne s'arrêtent pas aux frontières.

L'aspect le plus audacieux du rapport vient probablement de la décision de lier environnement et justice sociale : « beaucoup des tendances du développement tel qu'il est pratiqué aujourd'hui appauvrissent un nombre croissant de gens et les rendent vulnérables, tout en détériorant l'environnement. (...) Nous avons compris qu'une nouvelle voie s'imposait qui permettrait le progrès non plus dans quelques endroits privilégiés pendant quelques années, mais pour la planète entière et à longue échéance » (Résumé, paragraphe 10). Le rapport est émaillé de positions très fermes sur ce point.

L'autre concept-clé est celui de progrès durable. Au lieu d'opposer protection de l'environnement et développement économique, la Commission suggère le développement durable. Elle déplore à maintes reprises le caractère trop sectoriel des ministères de l'environnement. Le développement durable postule la prise en compte des capacités d'absorption du milieu écologique et le souci des générations futures, c'est-à-dire d'une durée longue.

Enfin le rapport adopte un point de vue carrément politique. Ce n'est pas d'abord un cri d'alarme ni un cri prophétique. Ce n'est pas un document d'experts, même si l'on pressent le sérieux de certaines études. Ce n'est pas non plus un rapport centré sur l'éthique des conduites humaines des individus et des groupes même si les affirmations en ce sens abondent. C'est d'abord un rapport politique qui rappelle que notre avenir à tous dépend de notre capacité de définir un cadre juridique et institutionnel tel que des décisions puissent être prises et tenues. Il y a parmi les membres de la Commission beaucoup de personnalités politiques. On le sent bien à la lecture de leur rapport.

Dans la morosité et l'angoisse qui nous viennent de la situation de l'environnement, le rapport de la Commission mondiale de l'environnement est un témoignage émouvant de loyauté et de courage. Un livre à lire mais surtout une voie à suivre. ■

André Beauchamp

Les enfants de la prostitution

« **C**omprendre la vision que chaque jeune a de sa prostitution demeure indispensable à toute velléité d'aide. » Voilà la perspective que propose ce petit volume à qui ne craint pas de dépasser le prêt-à-penser pour regarder avec des yeux neufs le phénomène de la prostitution des mineurs. Cela revient, en fait à reconnaître la prostitution des jeunes comme un problème social et non plus d'abord comme un problème psychologique individuel. Aller au-delà des symptômes individuels oblige à rechercher d'autres solutions que la thérapie et le centre d'accueil. Mais si la prostitution des jeunes n'est ni une psychopathologie, ni de la délinquance, qu'est-elle réellement ? Qu'est-elle pour les dix mille jeunes, garçons et filles, qui se prostituent à Montréal ?

Pour nous aider à comprendre, l'auteur puise dans son expérience de travailleur social. Après nous avoir présenté deux témoignages, la description d'un réseau et le tableau des conséquences de la prostitution, il résume l'histoire de ce phénomène millénaire et propose quelques pistes d'intervention.

Mais surtout, il identifie les causes de la prostitution : augmentation de la pauvreté, éclatement de la famille, chômage chronique des jeunes. Or le fait de mettre l'accent sur les conditions socio-économiques qui favorisent la prostitution des mineurs représente un discours nouveau dans les services sociaux traditionnels.

De même, le fait de s'interroger sur la condition masculine, ou plus exactement sur les modèles du comportement mâle, comme cause de perpétuation de la prostitution des enfants et des adolescents. À force de considérer les activités sexuelles comme autant de preuves de virilité, on finit par porter atteinte à la raison d'être même de la sexualité.

L'auteur décrit les conséquences de la prostitution pour les jeunes. Conséquences psychologiques d'abord : désabusement et insensibilité affective et sexuelle, estime négative de soi, orientation sexuelle difficile (pour les garçons). Conséquences relationnelles : disparition des relations avec autrui, perte de confiance dans l'adulte, habitude du marchandage et de la manipulation. Conséquences physiques : maladies transmises sexuellement, dépendance à l'égard des drogues et de l'alcool, vieillissement précoce et grossesses non désirées.

Si le tableau est si sombre, c'est que pour l'auteur tout client est un abuseur sexuel et tout prostitué (garçon ou fille), une victime ; un jeune soumis à la prostitution deviendrait « dysfonctionnel » en ce qui a trait aux normes (famille, école, société). À cet égard, il importe de distinguer la prostitution des enfants de celle des adolescents. Car, sans aller jusqu'à approuver la prostitution, n'est-elle pas pour certains jeunes autre chose qu'un « piège » ou un « milieu impitoyable » ?

Comme l'observe l'auteur, la prostitution peut devenir un milieu de socialisation pour un adolescent ou une adolescente. Et, pour certains jeunes, la relation prostitutionnelle peut même apparaître comme le seul lieu où ils pensent vivre un rapport de pouvoir d'égal à égal avec des adultes. Il s'agit donc moins de punir que de revendiquer une place pour les jeunes en dehors de la prostitution et une place pour la sexualité en dehors des modèles stéréotypés

et oppressifs. Il faut encore éviter l'approche systémique qui identifie un problème pour lui donner une réponse de « spécialiste » : après tout, on parle ici de marginalité et de mode de vie alternatif.

Les pistes d'interventions proposées sont centrées sur le « travail de rue ». Je suis bien d'accord, si on m'assure que le « travailleur de rue » travaille pour le jeune et non pour le contrôle social (perte de crédibilité dans le milieu). En fait, l'auteur propose, d'une part, d'apprendre au jeune à développer son autonomie et son potentiel et de lui redonner un pouvoir sur sa vie en développant des stratégies de rechange à la prostitution. Et, d'autre part, d'agir sur les causes structurelles (économique, institutionnelle et culturelle) au-delà des symptômes individuels.

C'est bien la voie à suivre car, comme le souligne Michel Dorais, la prostitution n'est pas d'abord le problème des jeunes, mais plutôt la solution que le système leur propose. ■

François Morissette

Le feu à sa vie

huguenin, Jean-René. Le contraire d'une star. L'inverse de Philippe Sollers, docteur ésmondanités. L'antidote rêvée à Jean-Edern Hallier, le très regrettable Jean-Edern Hallier, poupée folle et vide sonore...

Aussi comprenons-nous qu'il rompe assez tôt avec ces deux-là, quelques mois après la fondation de la très importante revue *Tel Quel*, quelque part dans le tournant des années soixante.

Huguenin laisse une oeuvre mince : un beau roman breton *La côte sauvage*, (publié en 1960 et réédité au Seuil, dans la collection « Point »), et un *Journal* posthume, publié en 64.

Par ailleurs, le Seuil vient de lancer, sous le beau titre *Le feu à sa vie*, un recueil de textes inédits ainsi que sa correspondance avec des amis, pour la plupart écrivains.

J'oublie les textes liminaires intitulés « L'enfance d'un romancier », où l'on sent l'éditeur pressé de vider ses tiroirs sur la lancée d'une oeuvre célèbre postérieure (...); je passe même vite sur « la jeunesse d'un moraliste », recueil d'articles envoyés à diverses revues comme *Arts*, *Réalités*, et *Les nouvelles littéraires*, mais je recommande chaudement l'essentiel du livre : la correspondance de Huguenin, finement marquée « l'intimité d'un créateur », où

l'on sent que l'auteur joue son va-tout d'écrivain : sa passion de l'écriture, son intransigeance, sa rectitude, ses blessures, ses étonnements de grand petit-garçon face aux manigances et jeux de coulisses des Hallier et autres pétards fumigènes...

Car Huguenin est d'abord cela : un grand adolescent blessé qui n'en revient pas du piteux état de la planète. « Ridicule, écrit-il, d'enfermer un toréador avec des veaux. »

Qui n'y trouve pas sa place, même en se faisant minuscule – et qui disparaît bêtement, en 62, dans un stupide accident de voiture...

Lire *Le feu à sa vie*, comme brûlante introduction à *La côte sauvage*, drame secret entre un frère et une soeur, « un roman, dit-il, que tous les tendres aimeront ».

Écouter cette voix... « il faut tuer, briser, abandonner. Pour partir... » ; cette rage contenue : « Jean Edern ne saurait se trouver – n'étant nulle part... » ; ces appels : « créer, aimer, détruire... l'essentiel est d'épuiser sa force, avant de mourir ».

L'écouter.

Se rappeler : François Mauriac, sismographe, a senti là un tremblement essentiel – il préfacera le *Journal* en 1964.

Et Aragon.

Et Julien Gracq, l'une des trois ou quatre grandes plumes du vingtième siècle, profondément ému par cette voix-là : « j'ouvris le livre, confie-t-il, et je le lus jusqu'à la dernière page, sans plus m'arrêter... »

Jean-René Huguenin est conservateur (on ne peut avoir toutes les qualités...) : il attaque Sartre, médit de Boulanger, méconnaît le Nouveau Roman, encense à l'occasion de vieilles et confortables potiches (Beaudelaire et Anouilh), pourfend la modernité, le laxisme, l'à-peu-près – mais c'est ici justement qu'il nous rejoint, réhabilitant du même coup et le conservatisme et l'instinct perdu de la rigueur...

« L'essentiel est de s'inventer des

lois », écrit-il à un jeune bachelier. « Quand tout est permis, plus rien n'est désirable. » Et l'on se retrouve « cherchant la nuit, comme une rive... » Mais le monde est ailleurs, faisant ses courses...

Morale provisoire de cette trop courte histoire : soyez vrais, pleins, et authentiques, et vous vous retrouvez en plein désert...

Vive le désert. ■

Richard Dubois

Transfiguré mais reconnaissable

écrite dans un anglais facile à lire, cette biographie de Charles Main (connu sous le nom de John Main) évite les pièges de l'hagiographie auxquels elle s'exposait, puisqu'il s'agit d'itinéraire spirituel et d'un homme qui a sûrement conquis l'admiration de l'auteur. Loin de se laisser emporter par cette admiration, l'A. s'efface derrière les faits qu'il rapporte, et ne propose pas d'autre perception du personnage et de son évolution que les impressions de ceux qui l'ont fréquenté et bien connu. Ce qui nous permet, à notre tour, d'approcher du personnage progressivement, un peu comme ses contemporains : alertés, intéressés par les côtés brillants et attachants de l'homme, et déconcertés aussi autant par sa réserve distante, voilée d'humour, que par la ligne brisée d'une carrière que les succès n'arrivent pas à orienter.

Par le biais de ses lettres, des confidences de ses amis, nous découvrons une vie intérieure, affective et religieuse, qui a du mal à se trouver : suite d'espoirs suivis de retraits non moins inattendus. Ainsi cette amitié pour Diane Ernaelsteen, beaucoup plus jeune que

lui, et qui se transforme en amour quand il la retrouve après plusieurs années d'absence : au terme d'une fréquentation et d'une correspondance, par moments quotidienne, qui semblaient devoir les conduire au mariage, Charles déclare à Diane qu'il ne saurait faire son bonheur. Mais cette passion amoureuse, muée de nouveau en amitié, demeurera présente et active tout au long de la vie de Charles, devenu bénédictin et connu sous le nom de Father John.

Profondément marqué, durant un séjour en Inde, par la méthode orientale de méditation, il se trouve plus d'affinité avec elle qu'avec celle de saint Ignace, découverte au cours d'études chez les Jésuites. Aussi gardera-t-il, dans la création et l'animation de groupes de prière – son apostolat principal – le souci du silence (absence de représentations autant que de paroles) et l'usage du mantra, bien sûr christianisé. Il s'y révèle un maître spirituel éclairé, chaleureux et convaincant par son authenticité. Mais dans cette vie nouvelle, où la conviction colore davantage tout le comportement, ce qui surprenait auparavant deviendra source de conflits. Attentif aux besoins du monde moderne et résolument novateur, ce moine irlandais, d'éducation et de formation religieuse anglaises, heurtera supérieurs et confrères. Il ira vivre un temps à Washington, puis de nouveau à Londres, et finalement à Montréal, en 1978.

L'écho dans cette vie d'événements encore présents à notre mémoire nous le rendent plus proche. Ses difficultés, ses relations se réfèrent à des noms connus. La fondation d'un centre ouvert aux laïques autant qu'aux religieux s'insère dans notre milieu. Et l'homme qui meurt en 1985 se montre bien lui-même – après l'éclair de la surprise comme autrefois l'écran de son humour – quand il évoque, dans une lettre, la souffrance des séparations. ■

Roger Marcotte

références

Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous*, Oxford, University Press, avril 1987.

Neil McKenty, *In the Stillness Dancing. The Journey of John Main*, London, Darton, Longman and Todd, 1986 ; 205 pages.

Jean-René Huguenin, *Le feu à sa vie*, Paris, Seuil, 1987 ; 221 pages.

Michel Dorais, *Les enfants de la prostitution*, Montréal, VLB, 1987 ; 141 pages.

tables de l'année 1987

AUTEURS

- BAUM, G., Le Saint Office et l'homosexualité : 51. Suivre Jésus aujourd'hui : 73. Liberté, égalité, fraternité ? : 122. À propos de l'ouvrage de Jacques Langlais et David Rome, Juifs et Québécois : 151. Réfugié : une vocation : 181. Marie, figure politique : 239.
- BEAUCAGE, P., La neutralité canadienne en Amérique centrale. Grands principes et gros sous : 15.
- BEAUCHAMP, A., L'environnement et la participation du public : 302.
- BEAUDIN, M., Liberté, égalité, fraternité ? : 122.
- BEAUDRY, A., Le nouveau nom de la paix : 8. L'exigence chrétienne : 72. Les droits, les juges et les autres : 109. Histoire de militants, bilan d'un désenchantement. La communauté perdue : 148. Histoires d'immigrés. « Il faut tellement travailler » : 171. Dieu et le pluralisme : 272.
- BESSETTE, C., Marie de Nazareth : 237.
- BLONDIN, M., Les programmes de qualité de vie au travail. Une occasion à saisir ? : 47.
- BOUCHARD, S., Les services de garde : 203.
- BOURGEAULT, G., Quand l'ingénieur doit se faire philosophe... La qualité de l'environnement : 305.
- CAMPBELL, B., La dette du tiers monde : 9.
- COMITÉ ORGANISATEUR (session « Christianisme et modernité »), L'engagement, le social et le politique : 275.
- COUILLARD, R., Des droits de l'homme aux droits des individus : 112.
- DANIEL, C., Le mouvement populaire : un pouvoir latent : 139.
- DESPLAND, M., Tolérance et autorité : 79.
- DORVILLE, H., Santé mentale : une jeunesse à risque : 209.
- DUPUIS, M., Le mouvement populaire : un pouvoir latent : 139.
- DURUFLÉ, G., La dette du tiers monde : 9.
- GIGUÈRE, P.-A., Pluralisme et pluralité : 270.
- GOBOUT, J.T., L'importance des structures : 274.
- GRANDMAISON, J., Le pouvoir religieux : 141.
- HAMEL, P.J., La commission d'étude sur les municipalités. Services publics à la carte : 125.
- HARVEY, J., Un défi pour le Québec. La nouvelle immigration : 23. Les évêques américains et l'économie. Travail, condition humaine : 45. Bible et conscience : 52. Rigorisme, maladie du radicalisme : 76. Les Chartes et l'éducation : 119. Un lien entre associés-rivaux : le pouvoir : 136. Nos médias sans immigrés : 179. Marie et le Québec : 234. Terre, notre terre : 297.
- LACROIX, B., Marie et le Québec : 234.
- LAFRANCE, André A., De la conjuration à la convergence médiatiques, le pouvoir des médias : 145.
- LAMONDE, P., Exporter de l'électricité : oui... mais à quel prix ? : 277.
- LAPERRIÈRE, A., École et société. Vers le racisme ou vers l'intégration ? : 176.
- LEBOEUF, F., Un défi. Éduquer à la solidarité internationale : 19.
- LEMIEUX, V., Une nouvelle classe politique ? : 137.
- LESAGE, M., Une autre prière : 269.
- LEVER, Y., Cinéma québécois : un art retrouvé : joindre l'utile à l'agréable : 85. En dernier recours. Le terrorisme ici : 183. Le Frère André de Jean-Claude Labrecque : 280.
- PAIEMENT, G., L'exigence chrétienne ou l'art de renaître : 81. Lafonction critique de Marie : 241.
- PECTOR, J., Les jeunes. Un trou noir face à l'avenir : 211.
- PELLETIER, M., Dans le contexte social et politique. Le maillon et la chaîne : 115.
- PICHER, J., Autochtones et Blancs : vers une nouvelle alliance ? : 54.
- POUPART, P., Pour la Charte : 107.
- QUESNEL, L., La commission d'étude sur les municipalités. Un rapport incomplet : 58.
- RICHARD, J.-P., Platoon, d'Oliver Stone. Corps à corps pour une âme : 87.
- ROBERT, M., Afrique. La famine financière : 215.
- ROBINSON, B., L'Europe, les missiles et les deux grands. Un accord en vue ? : 187.
- SADER, H., Voleurs de jobs ? : 173. Québec à vendre : 213. La réforme fiscale de Michael Wilson. Les oies du Canada : 245.
- SCHLEGEL, J.-L., Religion et individualisme : 265.
- SEGUIN, F., Les Québécois et l'économie : 147.
- ST-JACQUES, M., L'école en milieu défavorisés : 207.
- ST-PIERRE, C., Après la crise de l'engagement. La responsabilisation sociale : 311.
- TARDIF, F., Les droits, les juges et les autres : 109. Majorité responsable : 170. Poursuivre la conversation : 264.
- TURCOT, G., Plein emploi et revenu garanti. En attendant la Suède : 42. Génération déplacée : 201. Des services sociaux sous enquête : 250.
- VAILLANCOURT, J.-G., Défense de l'environnement : les mouvements québécois : 298.
- VENNAT, P., Puissants, les syndicats ? : 143.
- jobs ?, H.S. : 173. Québec à vendre, H.S. : 213. Afrique. La famine financière, M.R. : 215. La réforme fiscale de Michael Wilson. Les oies du Canada, H.S. : 245. Exporter de l'électricité : oui... mais à quel prix ?, P.L. : 277. (Voir libre-échange, tiers monde, travail)
- ÉGLISE ET RELIGION – Les évêques américains et l'économie. Travail, condition humaine, J.H. : 45. Le Saint Office et l'homosexualité, G.B. : 51. Bible et conscience, J.H. : 52. Le pouvoir religieux, J.G. : 141. Histoire de militants, bilan d'un désenchantement. La communauté perdue, A.B. : 148. Réfugié : une vocation, G.B. : 181. (Voir christianisme et modernité, Marie)
- ENVIRONNEMENT – Terre, notre terre, J.H. : 297. Défense de l'environnement : les mouvements québécois, J.-G.V. : 298. L'environnement et la participation du public, A.B. : 302. Quand l'ingénieur doit se faire philosophe... La qualité de l'environnement, G.B. : 305.
- ÉTHIQUE – Le Saint Office et l'homosexualité, G.B. : 51. Bible et conscience, J.H. : 52. Liberté, égalité, fraternité ?, M.B. et G.B. : 122. Des services sociaux sous enquête, G.T. : 250. Quand l'ingénieur doit se faire philosophe... La qualité de l'environnement, G.B. : 305. Après la crise de l'engagement. La responsabilisation sociale, C.St-P. : 311.
- FEMMES – Histoires d'immigrés. « Il faut tellement travailler », A.B. : 171. Marie de Nazareth, C.B. : 237.
- IMMIGRATION ET RÉFUGIÉS – Un défi pour le Québec. La nouvelle immigration, J.H. : 23. Majorité responsable, F.T. : 170. Histoires d'immigrés. « Il faut tellement travailler », A.L. : 176. Voleurs de jobs ?, H.S. : 173. École et société. Vers le racisme ou vers l'intégration ?, A.L. : 176. Nos médias sans immigrants, J.H. : 179. Réfugié : une vocation, G.B. : 181. (Voir questions interculturelles)
- JEUNES – Génération déplacée, G.T. : 201. Les services de garde, S.B. : 203. Santé mentale : une jeunesse à risque, H.D. : 209. Les jeunes. Un trou noir face à l'avenir, J.P. : 211.
- MARIE – Marie et le Québec, B.L. et J.H. : 234. Marie de Nazareth, C.B. : 237. Marie, figure politique, G.B. : 239. La fonction critique de Marie, G.P. : 241.
- POLITIQUE INTERNATIONALE – La neutralité canadienne en Amérique centrale. Grands principes et gros sous, P.B. : 15. L'Europe, les missiles et les deux grands. Un accord en vue ?, B.R. : 187.
- POLITIQUE NATIONALE – Autochtones et Blancs : vers une nouvelle alliance ?, J.P. : 54. Les droits, les juges et les autres, A.B. et F.T. : 109. Une nouvelle classe politique ?, V.L. : 137. Les services de garde, S.B. : 203. Québec à vendre, H.S. : 213.
- POLITIQUE MUNICIPALE – La commission d'étude sur les municipalités. Un rapport incomplet, L.Q. : 58. La commission d'étude sur les municipalités. Services publics à la carte, P.J.H. : 125.
- POUVOIRS – Un lien entre associés-rivaux : le pouvoir, J.H. : 136. Une nouvelle classe politique ?, V.L. : 137. Le mouvement populaire : un pouvoir latent, C.D. et M.D. : 139. Le pouvoir religieux, J.G. : 141. Puissants, les syndicats ?, P.V. : 143. De la conjuration à la convergence médiatiques. Le pouvoir des médias, A.A.L. : 145. Les Québécois et l'économie, F.S. : 147. Histoire de militants, bilan d'un désenchantement. La communauté perdue, A.B. : 148.
- QUESTIONS INTERCULTURELLES – Autochtones et Blancs : vers une nouvelle alliance ?, J.P. : 54. À propos de l'ouvrage de Jacques Langlais et David Rome, Juifs et Québécois, G.B. : 151.
- QUESTIONS SOCIALES – Le mouvement populaire : un pouvoir latent, C.D. et M.D. : 139. En dernier recours. Le terrorisme ici, Y.L. : 183. Génération déplacée, G.T. : 201. Marie, figure politique, G.B. :

MATIÈRES

(Voir aussi FACE À L'ACTUALITÉ)

- CHARTES – Les Chartes, J.L. : 106. Pour la Charte, P.P. : 107. Les droits, les juges et les autres, A.B. et F.T. : 109. Des droits de l'homme aux droits des individus, R.C. : 112. Dans le contexte social et politique. Le maillon et la chaîne, M.P. : 115. Les Chartes et l'éducation, J.H. : 119. Liberté, égalité, fraternité ?, M.B. et G.B. : 122.
- CHRISTIANISME ET MODERNITÉ – L'exigence chrétienne, A.B. : 72. Suivre Jésus aujourd'hui, G.B. : 73. Rigorisme, maladie du radicalisme, J.H. : 76. Tolérance et autorité, M.D. : 79. L'exigence chrétienne ou l'art de renaître, G.P. : 81. Poursuivre la conversation, F.T. : 264. Religion et individualisme, J.-L.S. : 265. Une autre prière, M.L. : 269. Pluralisme et pluralité, P.-A.G. : 270. Dieu et le pluralisme, A.B. : 272. L'importance des structures, J.T.G. : 274. L'engagement, le social et le politique, Com. org. : 275. Après la crise de l'engagement. La responsabilisation sociale, C.St-P. : NNN.
- CINÉMA ET CULTURE – Cinéma québécois : un art retrouvé : joindre l'utile à l'agréable, Y.L. : 85. Platoon, d'Oliver Stone. Corps à corps pour une âme, J.-P.R. : 87. De la conjuration à la convergence médiatiques. Le pouvoir des médias, A.A.L. : 145. Nos médias sans immigrants, J.H. : 179. En dernier recours. Le terrorisme ici, Y.L. : 183. Le Frère André de Jean-Claude Labrecque, Y.L. : 280.
- ÉDUCATION – Un défi. Éduquer à la solidarité internationale, F.L. : 19. Les Chartes et l'éducation, J.H. : 119. École et société. Vers le racisme ou vers l'intégration ?, A.L. : 176. L'école en milieu défavorisés, M.St-J. : 207.
- ÉCONOMIE – La dette du tiers monde, B.C. et G.D. : 9. Les Québécois et l'économie, F.S. : 147. Voleurs de

volume 47, numéros 527 à 536

239. Des services sociaux sous enquête, G.T. : 250. Défense de l'environnement : les mouvements québécois, J.-G.V. : 298. (Voir les titres plus spécifiques)

TIERS MONDE – Le nouveau nom de la paix, A.B. : 8. La dette du tiers monde, B.C. et G.D. : 9. La neutralité canadienne en Amérique centrale. Grands principes et gros sous, P.B. : 15. Un défi. Éduquer à la solidarité internationale, F.L. : 19. Afrique. La famine financière, M.R. : 215.

TRAVAIL – Plein emploi et revenu garanti. En attendant la Suède, G.T. : 42. Les évêques américains et l'économie. Travail, condition humaine, J.H. : 45. Les programmes de qualité de vie au travail. Une occasion à saisir ?, M.B. : 47. Puissants, les syndicats ?, P.V. : 143.

FACE À L'ACTUALITÉ

CINÉMA ET CULTURE – Beau à pleurer, F.T. : 197.

Quand le stade devient cathédrale, F.M. : 260.

ÉDUCATION – Prendre sa place au cégep, F.M. : 4.

ÉCONOMIE – Une facture accablante, A.B. : 70. Pour un débat public sur l'énergie, H.L. : 99. (Voir libre-échange)

ÉGLISE ET RELIGION – Prendre sa place au cégep, F.M. : 4. Jean-Paul II au Chili, A.L. : 38. Une Église résolument missionnaire, Collectif : 67. Une facture accablante, A.B. : 70. L'Église d'Angleterre et l'ordination des femmes, G.T. : 101. Édith Stein (1891-1942), T.R. : 103. Les patriotes de 1837-38 et l'Église, J.H. : 131. La nature et la vie, A.B. : 134. Jean Martucci, A.B. : 168. Celui qui ouvrait des chemins, G.P. : 195. L'évolution du ministère ecclésiastique, A.C. : 199. Avant le Synode...un pari, J.H. : 229. Un rendez-vous historique ?, A.B. : 292.

ÉTHIQUE – La nature et la vie, A.B. : 134. Nous sommes tous atteints, F.T. : 230. Ingérence ou responsabilité sociale ?, G.B. et M.M. : 259. Naître d'une femme, F.T. : 293.

FEMMES – L'Église d'Angleterre et l'ordination des femmes, G.T. : 101. Édith Stein (1891-1942), T.R. : 103. Celles par qui le mal arrive, F.T. : 165. Beau à pleurer, F.T. : 197. Naître d'une femme, F.T. : 293.

IMMIGRATION ET RÉFUGIÉS – Une nouvelle forme de l'immigration. Les demandeurs de refuge, J.H. : 68. L'envers de la médaille Nansen, P.B. : 164.

JEUNES – Enfants de rêve et cauchemars d'enfants, J.-P.R. : 3. Le mouvement québécois des chantiers, F.M. : 166. Quand le stade devient cathédrale, F.M. : 260.

LIBRE-ÉCHANGE – Les contraintes du libre-échange, H.S. : 100. Le prix du libre-échange, A.B. : 167.

POLITIQUE INTERNATIONALE – La France entre le pain et la brioche, J.-P.R. : 36. Haïti, un an après, R.B. : 37. Le Nicaragua : une étape avant les vrais problèmes, J.-P.R. : 102. Iran : le refus des mollahs, J.-P.R. : 132. La Nouvelle Constitution haïtienne, R.B. : 133. Klaus Barbie : la capture du minotaure, J.-P.R. : 163. Tchernobyl : l'herbe noire et les dragons, J.-P.R. : 196. Nicaragua. Appel à l'Amérique latine, C.J. : 198. Les Philippines, M.S. : 228. Cinq siècles d'Amérique, J.-P.R. : 231. Une guerre oubliée et retrouvée, J.-P.R. : 261. USA. Le feu dans la clairière, J.-P.R. : 294. Amérique centrale. Le poids de la guerre, C.J. : 295.

POLITIQUE NATIONALE – Pour un débat public sur l'énergie, H.L. : 99. La montée du NPD au Québec, D.B. : 227.

POLITIQUE MUNICIPALE – Le suspense du moratoire, C.L. : 35.

QUESTIONS SOCIALES – L'ONU et le vieillissement, A.R. : 6. St-Rémi-d'Amherst, J.-P.R. : 39. La faim et les chiffres, F.T. : 69. Québécois sans nostalgie, J.M. : 168. Ingérence ou responsabilité sociale ?, G.B. et M.M. : 259. Jésus Christ et les sans-logis, J.H. : 262. Difficile retour des héros, J.H. : 291. (Voir les titres plus spécifiques)

TIERS MONDE – Une facture accablante, A.B. : 70.

TRAVAIL – Travail et revenu : les années 1990, G.T. : 5. Le mouvement québécois des chantiers, F.M. : 166.

LECTURES

BERTON, P., *La terre promise*, (A.N.L.) : 30.

B'NAI B'RITH, *Rapport sur l'antisémitisme au Canada*, (T.B.) : 92.

CAMPEAU, L., *La mission des Jésuites chez les Hurons, 1634-1650*, (R.T.) : 219.

CARRIER, H., *Évangile et cultures de Léon XIII à Jean-Paul II*, (A.B.) : 221.

CHAPSAL, M., *La maison de jade*, (R.D.) : 91.

CHAUNU, P., *Au cœur religieux de l'histoire*, (R.B.) : 61.

CMED, *Notre avenir à tous*, (A.B.) : 315.

COPPENS, P., *Distance*, (G.R.) : 92.

COSTE, R., *L'Église et les défis du monde. La dynamique de Vatican II*, (A.B.) : 158.

DAVID, H., *Femmes et emploi : le défi de l'égalité*, (H.S.) : 93.

DESPLAND, M., *Christianisme, dossier corps*, (A.B.) : 254.

DI SANTE, C., *La prière d'Israël – Aux sources de la liturgie chrétienne*, (S.V.) : 157.

DORAIS, M., *Les enfants de la prostitution*, (F.M.) : 316.

DUMONT, M. et FAHMY-EID, N., *Les couventines. L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes 1840-1960*, (S.C.) : 61.

FINKIELKRAUT, A., *La défaite de la pensée*, (R.D.) : 218.

GAUTHIER, M., Éditeur, *Les nouveaux visages de la pauvreté* (J.H.) : 253.

GODBOUT, J., *Une histoire américaine*, (R.D.) : 27.

HUGUENIN, J.-R., *Le feu à sa vie* (R.D.) : 316.

IQRC, *Une société des jeunes ?*, (F.M.) : 62.

LEGRAIN, M., *Les divorcés-remariés*, (F.J.) : 284.

LYOTARD, J.-F., *Le Postmoderne expliqué aux enfants*, (R.M.) : 28.

McKENY, N., *In the Stillness Dancing. The Journey of John Main*, (R.M.) : 317.

OLLIVIER, E., *La discorde aux cent voix*, (R.D.) : 29.

OSTER, D., *Dans l'intervalle*, (R.D.) : 283.

PARENT, R., *Une Église de baptisés. Pour surmonter l'opposition clercs-laïcs*, (M.G.B.) : 220.

PECCEI, A. et IKEKA, D., *Cri d'alarme pour le XXIe siècle*, (M.C.M.) : 27.

POSSIBLES, *Un emploi pour tous*, (H.S.) : 155.

RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES, 1986, Vol. XXVII, numéro 3, « Les Cégeps vingt ans après », (J.B.) : 219.

REEVES, H., *L'heure de s'enivrer*, (A.B.) : 29.

SCHOOYANS, M., *Théologie et libération*, (G.B.) : 285.

STEINER, G., *Les Antigones*, (R.D.) : 156.

VADEBONCOEUR, P., *Essais inactuels*, (R.D.) : 253.

WARREN, M., *Youth Gospel Liberation*, (F.M.) : 252.

XXX, *La mission des laïcs*, (J.H.) : 284.

XXX, *L'initiation sacramentelle des enfants. Étude de la politique de l'Église du Québec*, (F.J.) : 156.

DOSSIERS

Développement, endettement, investissement – (janvier-février)

Que devient le travail ? – (mars)

L'exigence chrétienne – (avril)

Les Chartes – (mai)

Les pouvoirs au Québec – (juin)

Immigré au Québec – (juillet-août)

Génération déplacée – (septembre)

Marie – (octobre)

Dieu après la modernité – (novembre)

L'environnement – (décembre)

À lire dans notre numéro de janvier-février 1988 :

- Mieux comprendre la dénatalité
- La responsabilité du logement des sans-abri
- Les téléromans de l'automne 1987 : la couleur du Québec

relations

décembre 1987 2,50\$ no 536

SOMMAIRE

face à l'actualité 291

Difficile retour des héros (J.H.) – Un rendez-vous historique (A.B.) –
Naître d'une femme (F.T.) – Le feu dans la clairière (J.-P.R.) – Le
poids de la guerre (C.J.)

dossier 296

Julien Harvey	Terre, notre terre	297
Jean-Guy Vaillancourt	Les mouvements québécois	298
André Beauchamp	L'environnement et la participation du public	302
Guy Bourgeault	La qualité de l'environnement	305

article

Céline St-Pierre	La responsabilisation sociale	311
------------------	-------------------------------	-----

lectures 315

tables de l'année 318

NOTRE PROCHAINE SOIRÉE RELATIONS

1987 après Jésus Christ (bilan)

Pour renseignements, écrire ou télépho-
ner à Francine Tardif (ou Pauline Roy) : 387-
2541.

Surveiller l'annonce qui paraît dans *Le
Devoir*, le jour même de la rencontre.

Le lundi 14 décembre 1987, de 19h30 à 22h00, à la Maison Bellarmin
25 Jarry ouest (métro Jarry). L'entrée est gratuite.